## Union africaine : Évariste Ndayishimiye plaide pour des solutions africaines aux conflits du continent

MALI
2008
L'information est l'oxygène des temps modernes JEUDI 03 SEPTEMBRE 2026
# Malikilé
www.malikile.com
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION





## Niger : Après le putsch manqué, la dangereuse guerre des accusations



Opération dougoukoloko : Les fama frappent plusieurs positions armées à aguelhoc et Ménaka



Création et ouverture d'écoles : Enfin un document consensuel pour maitriser ce secteur !

# Sommaire











**UNE /**

Niger : Après le putsch manqué, la dangereuse guerre des accusations — P 04

**BRÈVES /**

Maouloud à kayes : touly's groupe aux côtés de mandiaye barro — P 15

Forum africain des systèmes alimentaires : youba ba à kigali pour porter la voix du mali — P 15

Union africaine : Évariste Ndayishimiye plaide pour des solutions africaines aux conflits du continent — P 16

LETTRE À GRAND-PÈRE : Quand on t'applaudit sur tout ! — P 17

**ACTUALITÉ /**

Opération dougoukoloko : Les fama frappent plusieurs positions armées à aguelhoc et Ménaka — P 20

Création et ouverture d'écoles : Enfin un document consensuel pour maitriser ce secteur ! — P 22

**POLITIQUE /**

Diplomatie : Le mali et la Slovaquie examinent les perspectives d'un rapprochement — P 24

Portrait : Sidibé Zamilatou Cissé, une carrière au service de la gestion publique malienne — P 26

Le supplice de la baïonnette : Quand le militaire commande et que le juge s'incline — P 28

**CULTURE & SOCIETÉ /**

MUPROTEC : Des sapeurs-pompiers accèdent à la propriété à missala — P 39

**INTERNATIONAL /**

Sommet 2026 de l'ocs : xi jinping à bichkek pour renforcer la coopération régionale — P 41

Soudan du Sud : L'union africaine condamne l'attaque meurtrière contre une patrouille de l'ONU — P 42

Égypte–Chine : La version arabe de « Citations Classiques par Xi Jinping » lancée au Caire — P 43

**SPORT /**

Argentine : Lionel Messi tire sa révérence après 21 ans en sélection — P 45



## Comité de rédaction

**Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi**

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

**Siège :** Rue du Gouverneur [002] Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
**Email :** amplkile@gmail.com
**Site Web :** www.malikile.com
**Contacts :** +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Saw
- **Rédacteur en Chef :**
- **Rédaction Générale :** Moctar Saw, Karamoko B. Kéita, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wago, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 95e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE TENUE LE MARDI 12 MAI 2026**

**La Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA)** a tenu, le mardi 12 mai 2026, la 95e session de son Conseil d'Administration à son siège sis à Hamdallaye ACI-Bamako, sous la présidence de Monsieur Yéhia Ag Mohamed ALI.

Cette session, principalement consacrée à l'examen et à l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, a abordé plusieurs points inscrits à l'ordre du jour, notamment :

- **Rapport sur l'état d'exécution du budget au 31/12/2025 ;**
- **Rapport d'activité 2025 de la Direction Générale au Conseil d'Administration ;**
- **Rapport des Commissaires aux Comptes au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025;**
- **Arrêté des états financiers et proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025.**

Dans un environnement bancaire marqué par des contraintes persistantes sur la liquidité et un contexte monétaire exigeant au sein de l'UEMOA, la BMS-SA a su consolider sa position parmi les acteurs majeurs du secteur bancaire malien grâce à une stratégie fondée sur la proximité, l'innovation et la maîtrise des risques.

Les performances enregistrées au terme de l'exercice 2025 traduisent la pertinence des orientations stratégiques engagées par la Banque ainsi que la confiance croissante de sa clientèle et de ses partenaires.

**À la clôture de l'exercice 2025**, **le total du bilan ressort à plus de 2 006 milliards de FCFA**, soit une progression de 18,05 % par rapport à l'exercice précédent.

**Les emplois à la clientèle ont atteint 970 milliards de FCFA**, enregistrant une hausse de 4 %, traduisant la volonté de la Banque d'accompagner durablement les acteurs économiques et de soutenir le financement de l'économie nationale.

**Les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint 1 013 milliards de FCFA**, en progression soutenue d'environ 28 %, témoignant de la confiance renouvelée des clients et partenaires envers la BMS-SA.

Aussi, l'exercice 2025 a été marqué par une accélération de la transformation digitale de la BMS-SA. La Banque a poursuivi le déploiement de solutions innovantes et de services financiers modernes, notamment avec l'ouverture à la clientèle du Système de Paiement Instantané (SPI ) de la BCEAO, afin d'offrir à sa clientèle une expérience bancaire plus fluide, plus sécurisée et davantage accessible.

À l'issue des travaux, le Président du Conseil d'administration a remercié les Administrateurs pour leurs contributions de qualité et a adressé ses félicitations à la Direction Générale ainsi qu'à l'ensemble du personnel pour leur engagement. Il a également exprimé sa reconnaissance aux clients, partenaires et actionnaires pour leur confiance et leur soutien constant.

La BMS-SA réaffirme ainsi son ambition de consolider son rôle de banque de référence au service du développement économique et social du Mali.

**Le Président du Conseil d'Administration de la BMS-SA**

**M. Yéhia Ag Mohamed ALI**

# Niger : Après le putsch manqué, la dangereuse guerre des accusations






Le Niger vient peut-être d'échapper à un coup d'État. Mais il pourrait maintenant entrer dans une crise autrement plus complexe : celle des accusations croisées, des soupçons d'ingérences étrangères et d'une nouvelle détérioration de ses relations avec plusieurs voisins.

La tentative de renversement du pouvoir du général Abdourahamane Tiani, dans la nuit du 28 au 29 août 2026, a constitué la plus sérieuse menace intérieure contre le régime installé à Niamey depuis le coup d'État du 26 juillet 2023.

Des mutins ont attaqué plusieurs sites stratégiques, notamment la présidence et la base aérienne 101. Cette dernière est tombée temporairement sous leur contrôle avant d'être reprise par les forces loyalistes, avec un soutien important des éléments russes d'Africa Corps.

Le putsch a donc échoué.

Mais les interrogations commencent.

Des accusations extrêmement graves

Le capitaine Roger Gabriel vient de jeter un véritable pavé dans la mare.

Dans une déclaration diffusée le 1er septembre sur la télévision nationale nigérienne, cet officier du 1er Bataillon parachutiste affirme avoir été sollicité pour rejoindre les mutins.

Plus grave encore, il évoque de présumés soutiens extérieurs.

Tchad. France. Bénin. Côte d'Ivoire.

Il parle également de membres de la famille de l'ancien président Mohamed Bazoum et d'appels

provenant de France, de Belgique et de Dubaï.

Si de telles accusations étaient démontrées, nous ne serions plus simplement devant une mutinerie militaire nigérienne. Nous serions devant une tentative de déstabilisation impliquant potentiellement plusieurs acteurs étrangers.

Mais le mot essentiel reste : si.

Car entre une déclaration et une preuve, il existe une frontière que ni la politique, ni les réseaux sociaux, ni même la télévision nationale ne peuvent abolir.

À ce jour, les éléments accessibles publiquement permettent d'établir que Roger Gabriel a effectivement formulé ces accusations. Ils ne permettent pas d'établir indépendamment que les gouvernements cités avaient décidé d'apporter leur soutien aux putschistes.

Le Tchad répond

La réaction venue de N'Djamena mérite donc attention.

Le président Mahamat Idriss Déby Itno a choisi une formule aussi courte que lourde de sens en citant le verset 42 de la sourate Al-Baqara :

« Et ne mêlez pas le faux à la vérité. Ne cachez pas sciemment la vérité. »

Une réponse indirecte, certes, mais difficile à interpréter autrement que comme une contestation des accusations mettant en cause son pays.

Des sources militaires tchadiennes citées dans la presse ont également rejeté ces allégations.

La question est désormais de savoir si l'affaire s'arrêtera à cette passe d'armes ou si elle franchira le seuil diplomatique.

Où sont les preuves ?

C'est ici que Niamey doit faire preuve de prudence.

Lorsque des accusations aussi graves sont portées contre plusieurs États, deux possibilités existent.

Soit les autorités nigériennes disposent d'éléments matériels : relevés téléphoniques, messages, interceptions, documents, mouvements militaires, témoignages concordants ou autres éléments susceptibles d'être soumis à une vérification indépendante.

Dans ce cas, qu'elles les rendent publics.

Soit ces preuves n'existent pas encore.

Dans ce cas, la prudence devrait être la règle.

Car accuser simultanément le Tchad, le Bénin, la Côte d'Ivoire et la France d'avoir participé, directement ou indirectement, à une entreprise de renversement du pouvoir nigérien n'est pas une affaire anodine.



Cela peut provoquer des rappels d'ambassadeurs, des convocations de diplomates, des protestations officielles et une nouvelle détérioration des relations entre Niamey et plusieurs capitales africaines.

Le dangereux tribunal des réseaux sociaux

Cette affaire rappelle également une réalité devenue préoccupante dans nos pays : la transformation des réseaux sociaux en tribunaux.

Au Mali, certains internautes établissent déjà un parallèle avec les déclarations attribuées à Sella Diarra contre le célèbre avocat et défenseur de la démocratie Me Mountaga Tall.

Ces déclarations avaient abondamment circulé et suscité commentaires, accusations et condamnations virtuelles.

Mais faire le buzz ne signifie pas apporter la preuve.

C'est précisément là que se situe le danger.

Dans une période de tension politique, une accusation spectaculaire peut parcourir des millions de téléphones avant même que quelqu'un ne demande : où sont les preuves ?

Cette question devrait pourtant précéder toutes les autres.

Le Niger a-t-il besoin d'un nouveau front ?

Le pouvoir nigérien devrait également regarder froidement sa propre situation.

La tentative de putsch a révélé quelque chose de peut-être plus inquiétant encore qu'une hypothétique intervention étrangère : des fractures existent au sein même de l'appareil militaire nigérien.

Pendant plusieurs heures, le rapport de force est resté incertain. Des sources rapportent que certains responsables militaires ont refusé de choisir immédiatement leur camp et qu'au moins une unité aurait hésité à participer à l'assaut contre les mutins.

La base aérienne 101 n'a finalement été reprise qu'avec un engagement important d'Africa Corps.

Voilà peut-être la première question à laquelle Niamey devrait répondre.

Comment des militaires ont-ils pu s'emparer d'un site aussi stratégique ?

Pourquoi certains soldats ont-ils pris les armes contre le pouvoir ?

Quel est le niveau réel de cohésion des forces armées nigériennes ?

Et surtout : quelles frustrations ont rendu possible une telle entreprise ?

Ces questions sont moins spectaculaires que l'accusation d'un complot international. Mais elles sont probablement plus importantes pour l'avenir du Niger.

L'AES également interpellée

L'affaire dépasse d'ailleurs le seul Niger.

Elle concerne indirectement toute la Confédération des États du Sahel.

L'AES a rapidement exprimé son soutien politique à Niamey. Mais les informations publiques disponibles ne permettent pas, pour l'instant, d'établir une intervention directe de forces maliennes ou burkinabè dans la reprise de la base 101.

En revanche, le rôle d'Africa Corps apparaît beaucoup plus clairement.

Cette réalité pose une question stratégique aux trois États de l'AES : une alliance construite autour de la souveraineté et de la défense collective peut-elle durablement dépendre d'une puissance extérieure pour protéger ses régimes lorsqu'une crise militaire interne éclate ?

La question mérite d'être posée sans passion.

Après les armes, la vérité

Le Niger vient donc de gagner une bataille militaire.

Il lui reste à gagner celle de la vérité.

Et cette deuxième bataille pourrait être beaucoup plus délicate.

Si Roger Gabriel dit vrai, les autorités nigériennes doivent produire les éléments permettant d'établir les responsabilités.




Si ses accusations sont inexactes, exagérées ou fondées sur des informations qu'il n'était pas en mesure de vérifier, elles ne doivent pas devenir la base d'une crise diplomatique régionale.

Le Niger n'a certainement pas besoin aujourd'hui d'ouvrir simultanément des fronts avec N'Djamena, Cotonou, Abidjan et Paris.

Il a besoin de stabilité.

Il a besoin de comprendre ce qui s'est réellement passé dans son armée.

Et surtout, il a besoin de faits.

Car dans cette région du Sahel déjà saturée de propagande, de désinformation, de soupçons et de guerres narratives, une règle devrait rester intangible :

une accusation n'est pas une preuve.

Après la bataille de la base 101 commence donc celle de la crédibilité.

Et celle-là ne se gagnera ni avec des déclarations télévisées ni avec des publications virales.

Elle se gagnera avec des preuves.

Affaire à suivre.

***Moctar Sow***

## - Kadhafi Diakité officiel

Félicitations à notre Président Mamadi DOUMBOUYA pour l'arrivée d'une nouvelle princesse dans son foyer !

Prompt rétablissement à la Première Dame et longue vie, santé et bonheur à la fille bien née !

Qu'Allah la protège !

On ira en Guinée pour le baptême mondial .



## - Ministère des Affaires Etrangères du Burkina Faso

Burkina Faso- République Arabe d'Égypte : un modèle de coopération Sud-Sud qui franchit un nouveau cap

Le Caire, 2 septembre 2026

Le Camarade ministre des Affaires étrangères, Karamoko Jean Marie TRAORE est en visite d'amitié et de travail au Caire en République Arabe d'Égypte, depuis le 31 août 2026, dans le cadre de la consolidation des relations de coopération entre le Burkina Faso et la République Arabe d'Égypte.

Cette visite qui constitue une nouvelle étape dans la dynamique de renforcement des relations bilatérales, vise à examiner les acquis de la coopération entre les deux pays et à identifier de nouvelles perspectives pour davantage développer le partenariat.

Les travaux se sont ouverts dans la matinée du mardi 1er septembre 2026, au ministère égyptien des Affaires étrangères par un entretien entre le ministre Karamoko Jean Marie TRAORE et son homologue égyptien, S.E.M. Badr ABDELATTY.

Les deux Chefs de la diplomatie ont ensuite conduit des discussions en comité élargi aux délégations burkinabè et égyptienne.

Cette concertation approfondie a permis aux délégations de passer en revue les principaux axes de coopération entre le Burkina Faso et la République Arabe d'Égypte.

Sur le plan de la défense et de la sécurité, les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer la coopération, pour faire face aux menaces terroristes, qui troublent la paix et la stabilité du continent.

Elles ont par ailleurs insisté sur la mise en œuvre d'une approche globale pour assécher les sources de financement du terrorisme, tout en agissant sur les leviers de développement socio-économique et la promotion de valeurs de paix et de tolérance.

Pour le ministre Karamoko Jean Marie TRAORE, les pays doivent s'accorder sur les causes profondes de la crise et trouver les moyens par lesquels chaque pays pourrait apporter sa pierre à la construction de la paix.

« La paix n'a pas de limite, elle est pour tous ou elle ne l'est pas », a indiqué le ministre Karamoko Jean Marie TRAORE.

Sur le plan économique, les deux pays entendent donner une nouvelle impulsion à un partenariat mutuellement bénéfique, dans le domaine des échanges

et des investissements.

La tenue du premier forum entre hommes d'affaires égyptiens et burkinabè en 2025 au Burkina Faso, et l'organisation de la deuxième édition, qui a lieu à l'occasion de cette visite au Caire, témoignent de l'intérêt de scruter les immenses opportunités d'investissements dans les deux pays.

Le Chef de la diplomatie burkinabè a salué cette dynamique et encouragé le renforcement des rencontres entre les hommes d'affaires des deux pays, en vue de susciter l'investissement et la mise en œuvre de projets concrets, pour la construction d'un paysage économique africain.

« L'Afrique a un potentiel, nous devons être acteurs et bénéficiaires de ce potentiel », a relevé le Chef de la diplomatie burkinabè.

Le Burkina Faso et la République Arabe d'Égypte appellent à une plus grande appropriation des ressources, des outils et de l'espace économique africain.

« Il est temps que l'extraversion s'arrête et que nous revenions à l'intérieur, que nous nous réapproprions nos outils, nos ressources, notre espace économique et que nous donnions du contenu à ce marché », a insisté le ministre burkinabè des Affaires étrangères.

La coopération dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités, a également été abordée au cours de la séance de travail entre les deux délégations, sans oublier les échanges culturels à développer entre le Burkina Faso et l'Égypte afin de renforcer les liens entre les deux peuples.

Sur le plan institutionnel, le Burkina Faso et la République Arabe d'Égypte ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les discussions, en vue de la finalisation des Protocoles d'accords dans divers sectoriels, en négociation entre les deux parties.

En somme cette rencontre aura permis au Burkina Faso et à la République Arabe d'Égypte de réaffirmer leur volonté commune de donner un nouvel élan à leurs relations et de bâtir une véritable coopération Sud -Sud, fondée sur le respect mutuel et les intérêts partagés.

À l'occasion, le Camarade Karamoko Jean Marie TRAORÉ a transmis le message d'amitié, de fraternité et de solidarité du Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso à S.E.M. Abdel Fattah Al-SISSI, Président de la République Arabe d'Égypte, tout en saluant le leadership et les efforts du Président égyptien, en faveur de la paix en Afrique et dans le monde.

DCRP/MAE



**- Bacary Camara**

Presidence de l'APCAM

Sanoussy Bouya Sylla, le president sortant va-t-il se demettre en toute responsabilite ou continuer a jouer les prolongations?.

Reélu presque au forceps le 14 juillet 2026 ne

serait- il pas sur une chaise éjectable?C'est la question que nous nous sommes posés au lendemain du vote boycotte par plus de la majorité des délégués présents a Bamako pour cette election

En tout état de cause, la sanction du tribunal administratif charge de trancher un tel différend ne laisse plus pratiquement aucune chance au president sortant.Il a désormais le choix de lâcher prise ou de se demettre, dans le plus grand respect de ses collègues ou de préférer jouer les prolongations au niveau des tribunaux,afin de mieux retarder l'echeance d'un nouveau vote au cours duquel il n'aura aucune chance. Pour preuve les cinq délégués des principales organisations paysannes agricoles (OPA) soutiennent unanimement le candidat Bakary Coulibaly.

Au cours de la premiere election,au lieu d'une election régulière, propre, on assista plutôt a une election bâclée, en violation flagrante avec les textes qui régissent cette principale faîtière du monde agricole dans notre pays.

Cette election s'est déroulée en l'absence toujours inexpliquee de quatre présidents détenus dans des lieux tenus secrets durant toute la journee du vote. Parmi eux Bakary Doumbia, president regional de Bougouni et candidat au poste de president le seul candidat contre le president sortant

Pourquoi le Superviseur a refuse de prendre les procurations, alors qu'il est bien dit dans les textes que tout délégué peut donner procuration à un autre délégué pour le représenter valablement au cours du vote.Affaire a suivre..

B.CAMARA, Phenix.



**- Fiston Legètime**

Dossier des emprises de la SNEL à Bandal : le DG Teddy Lwamba et Guillaume Ngefa s'accordent sur la mise en place d'une commission mixte pour éviter la démolition

Kinshasa — Saisi par les cris d'alarme des habitants de la commune de Bandalungwa, installés sous les lignes à haute tension de la Société Nationale d'Électricité (SNEL SA), le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Guillaume Ngefa, a échangé, ce lundi 31 août 2026, avec le directeur général de la SNEL SA, le professeur Teddy Lwamba Muba.

Cette rencontre avait pour objectif d'examiner la situation liée à l'occupation des emprises de la SNEL, un dossier qui suscite déjà des inquiétudes et des tensions au sein de la population.

Prenant la parole, le DG Teddy Lwamba a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une simple affaire de parcelles, mais avant tout d'une question de sécurité publique.

L'ingénieur Teddy Lwamba a expliqué à son interlocuteur que les normes techniques imposent le maintien de corridors de sécurité dégagés autour des lignes à haute tension. Selon lui, l'occupation

de ces espaces expose les populations à plusieurs risques, notamment l'électrocution, les incendies ainsi que des perturbations du réseau électrique.

Face aux inquiétudes des familles installées depuis plusieurs années dans ces zones et qui redoutent une éventuelle opération de démolition, le patron de la SNEL a rassuré le ministre de la Justice sur la volonté de l'entreprise de privilégier désormais « une approche basée sur le dialogue, la concertation et la recherche d'une solution équilibrée ».

À cet effet, les deux parties ont convenu de mettre en place une commission mixte de suivi, chargée de se rendre sur le terrain à Bandalungwa afin d'évaluer la situation de chaque ménage et de formuler des propositions permettant de concilier deux impératifs : la sécurité publique et le respect des droits humains.

Ce compromis entre la SNEL SA et le ministère de la Justice permet, à ce stade, d'écarter le scéna



**- Mali Actu**

Éducation : Le gouvernement engage une réforme majeure pour assainir les écoles privées au Mali

Face aux irrégularités du secteur, le ministère de l'Éducation nationale renforce les critères d'agrément et intensifie les contrôles afin de garantir un enseignement privé conforme aux normes, équitable et de qualité pour tous les élèves.




**- Awa Sylla**

**Sale temps pour le tik tok sénégalais.**

**3 tiktokeuses arrêtées dont deux qui vivent en Europe et une qui vit au Sénégal.**

**- Abdoul Momini Bokoum**

MON INTERPRÉTATION PERSONNEL

La broderie sur le boubou blanc du Guide Spirituel des Soufis Cheick Soufi Bilal Diallo qui représente sa mosquée détruite a plusieurs significations fortes, surtout dans un contexte comme le Mawlid Nabawi

Soufi 2026 :

1. Le témoignage et la mémoire

Porter la mosquée détruite sur lui, c'est refuser l'oubli. C'est une façon de dire : On a détruit les murs, mais pas la foi ni la communauté . La mosquée vit à travers lui et à travers ses disciples.

2. Le symbole de la résilience et de la reconstruction

En islam et dans le soufisme, l'épreuve est un moyen d'élévation. Afficher la mosquée détruite c'est proclamer la patience sabr et l'espoir que ce qui a été détruit sera reconstruit, plus fort. C'est un message de résilience pour tous les fidèles.

3. Un appel à l'unité et à la solidarité

La mosquée est la maison d'Allah et le cœur de la communauté. En la portant, le Cheick rappelle à tous que la destruction d' un lieu de culte est une tristesse pour toute la Oumma. C'est donc un appel à l'unité des musulmans pour protéger les lieux saints et se soutenir.

4. La dimension spirituelle soufie

Chez les Soufis, le vêtement a une grande importance. Porter un symbole de douleur/destruction transformé en habit de lumière blanche signifie : transformer l'épreuve en adoration. Le blanc = pureté, la mosquée = attachement à Allah malgré l'épreuve.

5. Un message politique et social

Vu le contexte malien, cela peut aussi être une dénonciation pacifique. Dire sans parler : Voilà ce qui nous est arrivé. Nous demandons justice, paix et reconstruction . C'est porter le plaidoyer directement sur soi.

En sommme : Ce n'est pas un habit deuil. C'est un habit de combat spirituel.

Détruite physiquement, mais portée avec fierté . La foi ne se détruit pas.

Qu'Allah protège le Cheick, reconstruise sa mosquée et accorde la paix au Mali. Allaouma Amina

Abdoul Momini Bokoum



**- Bacary Camara**

Les rites et traditions…

L'Artiste international du Reggae, Moussa Doumbia dit Tiken Jah Fakoly est un digne et fier héritier de Fakoly Doumbia.Mais qui etait Fakoly surnomme aussi Mandé-Fakoly dans certains recits de griots.

Selon la mythologie mandingue,@ Fakoli « père impotent »est le surnom de l'aigle pri-

mordial, de la révolte des oiseaux contre Faro déesse de l'eau. Cet aigle l'un des plus grands et des plus puissants des volatiles de ce temps fut frappé au bréchet par une pierre de foudre, celle-ci but toute sa force et devint ainsi le premier djo « autel » et plus tard la première enclume des forgerons, les boula métallurgistes en particulier se réclament de lui, d'où leur nom.

Fakoly serait donc selon les traditonnistes de cette region, le fils naturel de Tamba Fotigui un noble boula de Karatabougo.

Sa mère Kankoumba Kanté fut une grande dame célèbre en ce temps-là pour ses randonnées mondaines, car en plus de Fakoly né à Karatabougou, capitale très prospère de Solon( une case sacrée est à l'entrée de ce village pour entretenir la mémoire de Fakoly) elle avait eu un second fils dont le nom n'est pas entré dans l'histoire.

Les prouesses militaires de Fakoli ont fait les belles pages de plusieurs récits de griots, mais il ne fut pas seulement un chef de guerre valeureux, mais un grand prêtre du Komo, dont il propagea le culte à la faveur de ses expéditions.

Quand il regagna le Mandé suivi de ses partisans, il se tailla près de Dagadiala, capitale de l'empire de Soundiata, une principauté appelée Doundougou ou « Mes terres privées. ».Auparavant il tua dans son bain et à l'aide d'une flèche empoisonnée, le premier roi Niani massa Kamara réfractaire au pouvoir de Soundiata Keita.

Photo piquee sur internet..

B.CAMARA,Chercheur



# RADIO KOUNAFONI

Webradio panafricaine francophone — Washington, D.C.

## LA VOIX DE LA DIASPORA FRANCOPHONE AFRICAINE

Actualités · Analyse géopolitique · Débats sur le Sahel, l'Afrique et la diaspora

*Au service des communautés francophones et africaines des États-Unis, d'Europe et du monde entier.*

**ÉCOUTEZ-NOUS EN DIRECT — radiokounafoni.org**

## AUSSI SUR VOTRE IPHONE

Ouvrez l'App Store, recherchez « Radio Kounafoni » dans votre application radio préférée et ajoutez-nous à vos favoris pour nous écouter partout, à tout moment.

## DISPONIBLE SUR LES PLATEFORMES MONDIALES

**myTuner Radio · FM Radio Free · Radioline**

mytuner-radio.com · fmradiofree.com · radioline.co

**Rejoignez la communauté, partagez le lien autour de vous et faites entendre la voix de la diaspora francophone africaine.**

#RadioKounafoni #DiasporaAfricaine #DiasporaFrancophone #Sahel #ActuAfrique #MédiasAfricains #WashingtonDC #Webradio #AfriqueUSA

radiokounafoni.org · kounafoni26@gmail.com · +1 (240) 640-2302

## Maouloud à kayes : touly's groupe aux côtés de mandiaye barro



Touly's Groupe a marqué de sa présence les célébrations du Maouloud organisées les 30 et 31 août 2026 à Kayes. Une délégation de l'entreprise, conduite par M. Daouda Camara, a pris part aux différentes activités aux côtés de Mandiaye Barro, dans une atmosphère placée sous le signe de la fraternité, du partage et de la solidarité.

À l'occasion de la célébration du Maouloud, commémorant la naissance du Prophète Mohamed (PSL), Touly's Groupe a tenu à témoigner sa proximité avec les communautés de Kayes. La délégation dépêchée sur place a participé aux moments de communion organisés autour de cet événement religieux.

Au-delà des activités liées au Maouloud, les représentants du Groupe ont également pris part à une cérémonie de baptême. Cette présence a constitué un autre moment de rapprochement avec les familles et les participants, dans un esprit de convivialité et de partage.

À travers cette démarche, Touly's Groupe entend réaffirmer son attachement aux valeurs de solidarité et de proximité communautaire. Pour l'entreprise, la participation à de tels événements permet également de maintenir des liens avec les populations et d'accompagner les initiatives qui favorisent la cohésion sociale.

La délégation conduite par Daouda Camara était par ailleurs porteuse d'un message de la CEO de Touly's Groupe, Mme Fatoumata Batouly Niane. Celle-ci a adressé ses félicitations et ses salutations à la famille ainsi qu'aux organisateurs des différentes cérémonies.

La présence de Touly's Groupe à Kayes, aux côtés de Mandiaye Barro, s'inscrit ainsi dans une volonté affichée de conjuguer engagement entrepreneurial et responsabilité sociale. Dans un contexte où la solidarité demeure essentielle au renforcement du vivre-ensemble, le Groupe entend maintenir cette proximité avec les communautés et contribuer, à son niveau, à la consolidation des liens sociaux.

***Fatou Sissoko***

## Forum africain des systèmes alimentaires : youba ba à kigali pour porter la voix du mali



Le Mali prend part à l'édition 2026 du Forum africain des Systèmes alimentaires (AFSF), organisée à Kigali, au Rwanda. La délégation malienne est conduite par le ministre de l'Élevage et de la Pêche, Youba Ba, venu représenter le pays à ce grand rendez-vous consacré à l'avenir des systèmes agroalimentaires africains.

Placée sous le thème « Investir dans les systèmes agroalimentaires africains : créer des emplois, nourrir les nations, renforcer la résilience », l'édition 2026 réunit des délégations gouvernementales, des partenaires techniques et financiers ainsi que des représentants du secteur privé.

Les travaux, qui se poursuivront jusqu'au 4 septembre 2026, doivent permettre aux différents acteurs d'échanger sur les investissements nécessaires à la transformation de l'agriculture africaine, à la création d'emplois et au renforcement de la sécurité alimentaire.

Pour le Mali, pays où l'agriculture, l'élevage et la pêche occupent une place importante dans l'économie nationale et les moyens de subsistance des populations, cette rencontre constitue une occasion de partager les expériences nationales et d'explorer de nouvelles possibilités de coopération et d'investissement.

À son arrivée à Kigali, le lundi 31 août, la délégation conduite par Youba Ba a été accueillie par l'ambassadeur du Mali au Rwanda, le Général de Brigade Boubacar Diallo, ainsi que par le personnel diplomatique.

Le ministre de l'Élevage et de la Pêche a exprimé sa gratitude aux autorités rwandaises pour leur invitation et les dispositions prises pour faciliter la participation malienne au Forum. Il a également remercié l'ambassadeur Boubacar Diallo et ses collaborateurs pour leur disponibilité et la qualité de l'accueil réservé à la délégation.

La participation du Mali à ce Forum intervient dans un contexte où les pays africains cherchent à renforcer leur souveraineté alimentaire tout en faisant face aux effets du changement climatique, aux défis sécuritaires et aux besoins croissants d'une population jeune. Kigali offre ainsi au Mali une tribune pour défendre une agriculture plus productive, résiliente et créatrice d'emplois.

***Arouna Sidibé***

## Union africaine : Évariste Ndayishimiye plaide pour des solutions africaines aux conflits du continent



Face à la persistance des crises sécuritaires et politiques sur le continent, le président burundais et président en exercice de l'Union africaine, Évariste Ndayishimiye, appelle l'Afrique à renforcer ses propres mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Il plaide notamment pour davantage de dialogue, de médiation et de responsabilité financière africaine.

Le Chef de l'État burundais s'est exprimé au terme de la 21ème Session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine consacrée au renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

Dans son intervention, Évariste Ndayishimiye a insisté sur la nécessité d'adapter les réponses de l'organisation continentale aux nouvelles réalités géopolitiques. Pour lui, l'Afrique doit accroître ses capacités d'anticipation afin d'empêcher les tensions politiques, sociales et sécuritaires de dégénérer en conflits ouverts.

Le président en exercice de l'UA privilégie, dans cette perspective, le dialogue, la médiation et la recherche de solutions africaines aux crises qui affectent le continent.

Cette ambition suppose également une plus grande autonomie financière. Évariste Ndayishimiye a ainsi appelé les États africains à renforcer leur responsabilité dans le financement des opérations et mécanismes de paix et de sécurité. La consolidation du Fonds pour la paix de l'Union africaine constitue, selon lui, un levier essentiel pour réduire la dépendance extérieure et renforcer l'appropriation africaine des réponses aux crises.

Le président burundais a par ailleurs plaidé pour une participation accrue des femmes et des jeunes aux processus de paix, tout en accordant une attention particulière à la protection des enfants.

Enfin, tout en reconnaissant l'importance de la coopération internationale, Évariste Ndayishimiye a souhaité que celle-ci s'exerce dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

À travers ces orientations, l'Union africaine entend ainsi renforcer une architecture de paix reposant davantage sur la prévention, l'autonomie et la recherche de réponses conçues et portées par les Africains eux-mêmes.

***Arouna Sidibé***

## LETTRE À GRAND-PÈRE : Quand on t'applaudit sur tout !

Oui cher grand-père, quand tu es dirigeant d'un pays et qu'on t'applaudit dans tout ce que tu fais. Que cela soit bien ou pas. Avantageux ou pas. Constructif ou pas. Conforme ou pas à la loi. Quel que soit ce que tu fais, le même groupe, les mêmes personnes crient : Bravo ! Le patriote ! Le Guide ! Le champion ! Les mêmes personnes t'applaudissent !

Quand tu es chef d'État et que toutes tes décisions sont applaudies avec la même intensité. Quand tu déclares que X est un ennemi à combattre et à éloigner. On te crie : À bas X ! Il a toujours été comme ça ! On te sort tous les maux de X et on le peint en monstre, et même pire que Juda. On te félicite pour avoir rompu et pris tes distances.

À un autre moment, quand tu reviens sur tes pas et le replaces parmi les biens et les amis. Le même groupe t'applaudit et voit en toi un saint qui peut lire demain, et seul à savoir les raisons de tes décisions. Et on prône de nouveau que chaque décision est meilleure que la précédente. Et le même groupe se met à t'applaudir et à applaudir l'ennemi réhabilité en ami.

Dans ce brouhaha d'applaudimètres automatiques, en tant que chef, n'est-il pas préférable d'observer et de se poser de vraies questions ? Qu'applaudissent-ils ? Moi ou mes actes ? Pourquoi m'applaudissent-ils ? Pour de vrai ou juste pour me faire plaisir en espérant des retours d'ascenseur ? Sont-ils sincères envers moi ?

Et si je ne suis pas là un jour, et si ça change un jour, n'applaudiront-ils pas pour un autre roi ? Ne feront-ils pas avec quelqu'un d'autre ce qu'ils sont en train de faire avec moi ? Applaudir tout ce que ce dernier fera, même si ce serait contre moi-même ? Si je disgrâcie le plus digne, ils crient que c'est un traître. Si j'élève le plus médiocre, ils disent que c'est un sublime.

Des applaudimètres sans conviction et sans principe qui se limitent à édulcorer le roi, quoi qu'il fasse et dise. Ils applaudiront X pour Y et applaudiront Y pour X. Ce ne sont point les faits mais le prince du jour. Quel que soit ce qu'il fait. Qu'il monte ou qu'il descende, les applaudimètres sont là, ils applaudissent.

Il n'y a pas de pire jauge politique que cela. Ma 357ème lettre. Inch'Allah !

***Lettre de Koureichy***

*Publiée dans le journal Mali Tribune le mardi 14 juillet 2026 !*



Maison de la Presse

MP

**Appel à la responsabilité et à l'unité nationale en période de crise**

La Maison de la Presse du Mali suit avec une attention particulière et une profonde préoccupation l'évolution de la situation nationale au cours des dernières vingt-quatre heures.

En ces moments de grande incertitude, où chaque mot peut devenir un rempart ou un incendie, la Maison de la Presse rappelle à l'ensemble des acteurs des médias, presse écrite, audiovisuelle, médias en ligne et radios de proximité, leur responsabilité historique devant la Nation.

La liberté d'informer, pilier de notre souveraineté, ne saurait s'affranchir, en période de crise, des impératifs de sécurité nationale et de cohésion sociale. En conséquence, la Maison de la Presse lance un appel pressant aux professionnels des médias pour :

**La Certification de l'Information** : S'abstenir rigoureusement de relayer des informations non vérifiées, des rumeurs ou des contenus provenant de sources anonymes susceptibles de semer la confusion ou de troubler l'ordre public.

**La Culture de l'Apaisement** : Privilégier les contenus qui favorisent l'unité nationale et le dialogue social. Notre rôle est d'éclairer le citoyen, non de nourrir les antagonismes.

**La Vigilance Numérique** : Redoubler de prudence sur les réseaux sociaux afin de ne pas devenir, même involontairement, les vecteurs de la désinformation ou de discours de haine.

La Maison de la Presse rappelle que les médias, dans un contexte de crise peuvent être le meilleur des remèdes pour la paix ou le pire des poisons pour la stabilité. Aujourd'hui plus que jamais, choisissons le remède.

La Maison de la Presse exprime sa solidarité avec les journalistes sur le terrain et les invite à la plus grande prudence dans l'exercice de leur mission. Elle reste mobilisée pour la défense d'une presse libre, responsable et engagée pour un Mali uni et stable.

**Fait à Bamako, le 26 avril 2026**

**Le Président**

MAISON DE LA PRESSE
Le President

**El Hadj Bandiougou DANTE,**
**Chevalier de l'Ordre National**

Contact : Président 66 72 39 96/76 13 29 84 – Assistante 66 71 81 44 - Administrateur Délégué 66 79 08 13

# Opération dougoukoloko : Les fama frappent plusieurs positions armées à aguelhoc et Ménaka



Les Forces armées maliennes (FAMa), appuyées par leurs partenaires, poursuivent leurs opérations dans le Nord du pays. Selon un communiqué de l'État-major général des Armées, plusieurs positions attribuées à des groupes armés terroristes ont été ciblées, lundi 31 août 2026, dans les secteurs d'Aguelhoc et de Ménaka. Les opérations de surveillance et de reconnaissance se poursuivent afin d'évaluer les effets de ces frappes et de rechercher d'éventuelles menaces résiduelles.

L'opération Dougoukoloko se poursuit sur plusieurs théâtres du territoire national. Dans son dernier communiqué, l'État-major général des Armées annonce de nouvelles interventions aériennes contre des positions de groupes armés dans le nord du Mali.

Selon la hiérarchie militaire, les FAMa, soutenues par leurs partenaires, maintiennent des opérations permanentes de surveillance, de contrôle et de sécurisation du territoire.

Le lundi 31 août, l'attention des forces engagées s'est notamment portée sur la périphérie de la localité d'Aguelhoc, où plusieurs positions ont été détectées.

Quatre regroupements ciblés près d'Aguelhoc

D'après l'État-major, des groupes armés étaient répartis sur quatre points de regroupement autour de la localité.

L'armée malienne affirme que ces éléments étaient à l'origine de tirs indirects visant Aguelhoc. Après leur localisation, leurs positions ont fait l'objet de « frappes de précision ».

Aucun bilan humain ou matériel définitif n'a toutefois été communiqué à ce stade. L'État-major précise que des opérations de reconnaissance sont toujours en cours pour déterminer avec davantage de précision les effets des interventions.

Aguelhoc demeure un secteur stratégique dans le dispositif sécuritaire du Nord. Le contrôle des axes et des espaces périphériques constitue un enjeu important pour les forces engagées dans la lutte contre les groupes armés opérant dans cette partie du territoire.

Des positions également frappées près de Ménaka

Parallèlement aux opérations conduites autour d'Aguelhoc, les moyens de surveillance des FAMa ont détecté plusieurs autres points de regroupement à environ 35 kilomètres au sud-ouest de Ménaka.

Toujours selon le communiqué militaire, les positions identifiées abritaient notamment des matériels de guerre. Elles ont, elles aussi, été ciblées et frappées.

L'armée ne précise pas, pour l'instant, le nombre de combattants qui auraient été présents sur ces sites ni l'importance des équipements qui s'y trouvaient.



Cette absence de bilan définitif s'explique, selon l'État-major, par la poursuite des opérations d'évaluation sur le terrain.

Surveillance et reconnaissance maintenues

Après ces interventions, les FAMa indiquent maintenir leurs missions de surveillance et de reconnaissance dans les deux secteurs.

L'objectif annoncé est triple : évaluer précisément les effets des frappes, établir un bilan consolidé et identifier d'éventuels éléments armés encore présents dans les zones concernées.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de Dougoukoloko, dispositif à travers lequel les forces maliennes entendent maintenir une pression permanente sur les groupes armés et leurs capacités opérationnelles.

L'État-major général des Armées réaffirme, à cet égard, sa détermination à poursuivre les opérations de sécurisation sur l'ensemble du territoire national « avec rigueur, professionnalisme et engagement ».

La hiérarchie militaire appelle enfin les populations à maintenir leur soutien et leur confiance envers les forces engagées.

En attendant la publication d'un bilan consolidé, les secteurs d'Aguelhoc et de Ménaka restent ainsi sous surveillance, les FAMa annonçant la poursuite de leurs opérations contre toute menace résiduelle.

***Karamoko B Keita***

# Création et ouverture d'écoles : Enfin un document consensuel pour maitriser ce secteur !



Le gouverneur de la Région de Koulikoro, le Colonel Lamine Kapory Sanogo a présidé la cérémonie de clôture des travaux de la commission technique chargée de l'élaboration d'un document consensuel de création et d'ouverture d'établissements scolaires pour la Région de Koulikoro et le District de Bamako. L'objectif visé était de disposer d'un document consensuel permettant de mieux orienter les décisions relatives à la création et à l'ouverture de nouveaux établissements scolaires, en fonction des besoins réels des différentes zones. L'activité a enregistré la présence des représentants des services techniques régionaux compétents de Koulikoro, la Cellule de Planification et de Statistique du secteur de l'Éducation (CPS/SE), la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général, la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel, ainsi que les Académies d'Enseignement des rives gauche et droite de Bamako.

Dans la Région de Koulikoro comme dans le District de Bamako, l'évolution démographique et l'urbanisation entraînent une augmentation continue de la demande scolaire. Cette situation impose une planification rigoureuse de la carte scolaire afin de rapprocher davantage l'offre éducative des populations.

La validation du document consensuel est la résultante de plusieurs semaines de travaux des membres de la commission qui était placée sous la présidence du gouverneur de Koulikoro, le Colonel Lamine Kapory Sanogo. Le processus a notamment commencé par la validation des Termes de Référence (TDR), qui ont servi de cadre méthodologique aux travaux. La collecte des données auprès des structures et zones concernées a été la première étape de ce processus. Les informations recueillies ont ensuite fait l'objet d'une consolidation de la base de données, permettant de disposer d'une situation plus précise des besoins en infrastructures scolaires.

Aux dires du gouverneur de Koulikoro, le Colonel Lamine Kapory Sanogola commission a procédé à la projection des besoins en matière de création d'écoles, avant de réaliser une analyse des disparités entre les différentes zones. Cette analyse devait permettre de mieux identifier les insuffisances et les déséquilibres en matière d'offre scolaire. « L'ensemble de ces travaux a ainsi permis d'élaborer un document consensuel préalable à l'élaboration de la carte scolaire de la Région de Koulikoro et du District de Bamako. Au cours de la rencontre, les membres de la Commission ont procédé à l'examen final du document issu de ce processus. À l'issue des échanges et après consensus, le document a été validé par la Commission technique », a-t-il précisé.

Pour le Colonel Lamine Kapory Sanogo, cette validation a été suivie par une étape symbolique et formelle : le paraphe du document par l'ensemble des membres de la Commission, consacrant ainsi leur adhésion au contenu et aux conclusions des travaux réalisés. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la planification du système éducatif à travers une approche concertée, fondée sur les données et l'identification objective des besoins. « Elle constitue également une étape préalable importante pour l'élaboration d'une carte scolaire permettant une meilleure répartition des infrastructures éducatives dans la Région de Koulikoro et dans le District de Bamako », a-t-il renchéri.

La validation de ce document consensuel de création et d'ouverture d'écoles préalable à l'élaboration de la carte scolaire de la Région de Koulikoro et du District de Bamako permettra aux autorités compétentes de disposer d'éléments pour contenir la création anarchique des écoles. Cette prouesse s'inscrit également dans le cadre de la réalisation des actions concrètes durant l'année de l'éducation et de la culture décrétée par le Président de la Transition.



Au-delà de la simple augmentation du nombre d'établissements, l'enjeu est de garantir une éducation accessible et de qualité. La création d'une école doit donc être pensée en lien avec la disponibilité des enseignants, des équipements pédagogiques, des infrastructures sanitaires, de l'eau, de la sécurité et des autres conditions nécessaires à un environnement scolaire favorable.

L'initiative s'inscrit ainsi dans une logique d'équité et de qualité de l'éducation. Elle devrait permettre de mieux orienter les investissements publics et privés et de renforcer la cohérence de la carte scolaire.

Ce document pourrait également constituer un outil d'aide à la décision pour les autorités éducatives et les collectivités territoriales. En disposant de critères communs et de données actualisées, les décideurs pourront mieux apprécier la pertinence d'une demande de création ou d'ouverture d'établissement.

***Ibrahim Sanogo***

# Diplomatie : Le mali et la Slovaquie examinent les perspectives d'un rapprochement



La lutte contre le terrorisme au Sahel, les relations entre la Slovaquie et l'Afrique, ainsi que la candidature de Bratislava au Conseil de sécurité des Nations Unies ont été au centre d'un entretien entre l'ambassadeur du Mali à Addis-Abeba, Dr Madou Diallo, et son homologue slovaque, Rastislav Krizan. Une rencontre qui ouvre également la perspective d'un dialogue plus soutenu entre Bratislava et les pays de la Confédération des États du Sahel (AES).

L'ambassadeur du Mali à Addis-Abeba, Son Excellence Dr Madou Diallo, a reçu en audience, mardi 1er septembre 2026, Son Excellence Rastislav Krizan, ambassadeur de la République slovaque dans la capitale éthiopienne.

Présentée comme une visite de courtoisie, la rencontre a permis aux deux diplomates d'aborder plusieurs questions d'intérêt commun, aussi bien sur le plan bilatéral que dans le domaine de la coopération internationale.

Rastislav Krizan a notamment profité de son entretien avec son homologue malien pour annoncer la candidature de la Slovaquie à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2028-2029.

Cette candidature offre à Bratislava l'occasion d'intensifier son dialogue diplomatique avec les États africains, dont les voix jouent un rôle important dans les élections organisées au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'AES au cœur des échanges

Au-delà de cette candidature, les deux ambassadeurs ont évoqué les relations entre la Slovaquie et les pays africains ainsi que les possibilités de soutien politique que Bratislava pourrait apporter au Mali et, plus largement, aux États membres de la Confédération AES.

Dr Madou Diallo a particulièrement insisté sur la situation sécuritaire au Sahel et sur le combat

mené par les États de l'AES contre les groupes terroristes.

Pour le diplomate malien, cette lutte dépasse les frontières des trois pays de la Confédération. La stabilisation du Sahel constitue, selon lui, un enjeu pour la sécurité de l'ensemble du continent africain mais également pour la communauté internationale.

L'ambassadeur a rappelé à son interlocuteur que le projet confédéral porté par le Mali, le Burkina Faso et le Niger repose sur trois axes prioritaires : la Défense et la Sécurité, la Diplomatie et le Développement.

Ces trois piliers traduisent la volonté des États membres de renforcer leur coordination militaire et sécuritaire tout en développant une diplomatie commune et des politiques favorisant leur développement économique et social.

Bratislava exprime son soutien

De son côté, l'ambassadeur Rastislav Krizan a indiqué comprendre la position défendue par le Mali et les autres pays de l'AES face à la menace terroriste. Il a également exprimé le soutien de la Slovaquie à cette lutte.

Cette position pourrait constituer un point d'appui pour un approfondissement du dialogue entre Bratislava et Bamako, mais également avec l'ensemble de la Confédération.

Pour le Mali, engagé depuis plusieurs années dans une diversification de ses partenariats internationaux, les échanges d'Addis-Abeba témoignent également de la volonté de présenter directement aux partenaires étrangers les orientations diplomatiques et sécuritaires de l'AES.

La rencontre intervient ainsi à la convergence de deux démarches diplomatiques : d'un côté, la Slovaquie cherche à consolider ses relations avec les États africains dans la perspective notamment de sa candidature au Conseil de sécurité ; de l'autre, le Mali entend élargir les soutiens internationaux à la stratégie sécuritaire et diplomatique de l'AES.

Les discussions entre Madou Diallo et Rastislav Krizan pourraient donc constituer une première étape vers un dialogue politique plus approfondi entre Bamako et Bratislava.

***Arouna Sidibé***



# Portrait : Sidibé Zamilatou Cissé, une carrière au service de la gestion publique malienne



Inspecteur des Services économiques, ancienne Directrice nationale du Trésor et de la Comptabilité publique, ancienne Secrétaire générale du ministère de l'Économie et des Finances, ancienne Directrice de Cabinet du Premier ministre et ancienne Directrice générale de l'Institut national de Prévoyance sociale (INPS), Mme Sidibé Zamilatou Cissé fait partie des cadres qui ont occupé plusieurs postes stratégiques de l'administration malienne. Son parcours est particulièrement associé aux questions de finances publiques, de gouvernance et de protection sociale.

Au fil de sa carrière, Mme Sidibé Zamilatou Cissé a évolué dans plusieurs structures situées au cœur de la gestion économique et administrative de l'État.

Du 23 août 2009 au 18 août 2013, elle dirige la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique. Une responsabilité particulièrement sensible dans l'architecture financière de l'État, le Trésor constituant l'un des principaux instruments d'exécution et de suivi des opérations financières publiques.

Son expérience la conduit également au Secrétariat général du ministère de l'Économie et des Finances. À ce poste, elle participe au pilotage de dossiers liés à la gouvernance économique et à la gestion axée sur les résultats, notamment dans le domaine de la budgétisation publique.

Elle préside également le Comité national de pilotage du programme de filets sociaux « Jigisemejiri », dispositif destiné à renforcer la protection des populations vulnérables.

Le passage remarqué à l'INPS

Après avoir exercé les fonctions de Directrice de Cabinet du Premier ministre, Sidibé Zamilatou Cissé est nommée, lors du Conseil des ministres du 10 juillet 2019, Directrice générale de l'Institut national de Prévoyance sociale.

Son passage à la tête de l'INPS, jusqu'en octobre 2021, est notamment associé à une politique d'assainissement financier et de rationalisation de la gestion.

Sous sa direction, plusieurs mesures sont engagées, parmi lesquelles le remboursement anticipé des emprunts bancaires contractés par l'Institut et l'apurement des dettes d'exploitation arrivées à échéance.

La gestion des ressources finan-

cières disponibles fait également l'objet d'une attention particulière. Les conditions des dépôts à terme auprès des banques partenaires sont renégociées afin d'améliorer leur rémunération et, par conséquent, les revenus financiers de l'Institut.

La régularisation des cotisations sociales, notamment celles relatives à l'Assurance maladie obligatoire et à la taxe ANPE, figure également parmi les actions menées durant cette période.

Au-delà des indicateurs financiers, son management est présenté comme ayant contribué à stabiliser le climat social au sein de l'institution.

Une expérience transmise aux nouvelles générations

Après avoir occupé ces différentes responsabilités, Sidibé Zamilatou Cissé conserve une image de cadre expérimentée de l'administration publique malienne.

Son parcours lui vaut notamment d'être sollicitée comme marraine de promotions universitaires, particulièrement dans les filières économiques et de gestion, où son expérience professionnelle peut servir de référence aux futurs cadres.

De la Direction nationale du Trésor à la Primature, en passant par le ministère de l'Économie et des Finances et l'INPS, son itinéraire professionnel témoigne surtout d'une longue expérience des rouages de l'État.

À une période où la qualité de la gouvernance publique, la maîtrise des ressources financières et la performance des administrations constituent des enjeux majeurs pour le Mali, le parcours de Sidibé Zamilatou Cissé rappelle également l'importance de la compétence technique, de la rigueur managériale et de la culture du résultat dans la conduite des institutions publiques.

***Fatou Sissoko***



# Le supplice de la baïonnette : Quand le militaire commande et que le juge s'incline



Croire que l'on peut confier la République aux militaires le temps qu'ils la réparent, puis la reprendre intacte une fois l'ordre rétabli, est une illusion. Un coup d'État ne devient un régime que le jour où il conquiert autre chose que le palais présidentiel : le juge. Du Sahel à la Guinée, cette conquête est en cours, et elle emporte aujourd'hui ceux-là mêmes qui l'avaient applaudie.

***PAR***

**Mamadou Ismaila KONATÉ / Avocat à la Cour / Barreaux du Mali et de Paris / Arbitre international**

Ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Tribune signée à Paris le 14 août 2026. Les faits rapportés sont arrêtés à cette date.

Il existe une vieille illusion politique, particulièrement dangereuse dans les périodes de crise : croire que l'on peut remettre la République entre les mains des militaires le temps qu'ils la réparent, puis la récupérer intacte une fois l'ordre rétabli.

L'histoire enseigne l'inverse.

Lorsque l'on applaudit un coup d'État, lorsque l'on acclame une junte en criant « À bas la démocratie ! Vive l'armée ! », on ne change pas simplement de gouvernants. On change de nature de pouvoir. On accepte que la force, qui devait être soumise au droit, en devienne la source ; que celui qui détient les armes décide de la légitimité des institutions ; et que la Constitution, la loi, les libertés et parfois la justice elle-même deviennent des variables d'ajustement de la volonté militaire.

On croit sacrifier provisoirement quelques libertés pour obtenir davantage de sécurité, d'ordre, de souveraineté ou de dignité nationale. Mais la transaction est plus terrible : on échange les imperfections de la démocratie contre le supplice de la baïonnette.

Et une baïonnette, même enveloppée dans le drapeau national, reste une baïonnette.

## CE QUI MANQUE À LA BAÏONNETTE

Le militaire peut arrêter. Il peut encercler une maison. Il peut enlever. Il peut détenir. Il peut intimider. Il peut fermer une radio, dissoudre une association, interdire une manifestation, réquisitionner un citoyen.

Mais il lui manque une chose pour transformer durablement la force en système : l'apparence de la légalité.

C'est là que commence la relation incestueuse entre le pouvoir militaire et une certaine justice. Non pas la Justice, celle qui protège, contrôle, limite et sanctionne l'arbitraire.

Mais une justice domestiquée, impressionnée ou instrumentalisée ; une justice qui ne demande plus au pouvoir : « En vertu de quelle loi agissez-vous ? », mais paraît lui demander : « Sous quelle qualification souhaitezvous que nous habillions ce que vous avez déjà décidé ? »

La baïonnette arrête.

Le parquet poursuit.

La baïonnette désigne l'ennemi.

L'accusation lui trouve une infraction.

La baïonnette veut neutraliser.

La procédure se met en mouvement.

Et lorsque la justice cesse d'être le rempart contre l'arbitraire pour en devenir le greffe, le coup d'État n'est plus seulement militaire : il devient institutionnel.

## D'ABORD LES ADVERSAIRES, ENSUITE LES COMPAGNONS

La mécanique est partout la même, et elle ne connaît pas la gratitude politique.

Au commencement, il faut sauver la patrie. Le pays serait au bord du gouffre, les civils auraient échoué, la démocratie serait bavarde, corrompue ou importée, l'armée serait la dernière institution debout. Viennent alors les communiqués, les hymnes, les drapeaux et les proclamations de refondation. Une partie de la population applaudit. Des intellectuels justifient. Des activistes légitiment. Des juristes rationalisent. Des magistrats s'accommodent. Des communicants transforment l'exception en épopée.

Puis le cercle se resserre. Il se resserre d'abord sur les compagnons de route, ensuite sur les autres, et pour finir sur tous ceux qui ne parlent pas le même langage que les militaires.

Au Mali, Adama Diarra, dit « Ben le Cerveau », animateur du mouvement Yèrèwolo-Debout sur les remparts, fut l'une des voix les plus bruyantes du soutien populaire à la junte. En septembre 2023, il demande publiquement que l'élection présidentielle promise pour février 2024 soit tenue. Il est arrêté, condamné une première fois pour atteinte à la sûreté de l'État, et n'est plus sorti de prison depuis. Le 3 août 2026, après près de trois années de détention, la chambre criminelle de la cour d'appel de Bamako l'a condamné à cinq ans dont quatre fermes, pour des menaces et injures commises par le biais d'un système d'information. Le parquet avait requis dix ans. Les faits reposent sur un enregistrement audio dénoncé au pôle national de lutte contre la cybercriminalité en février 2024.

Le même jour, dans la même ville, le journaliste Chahana Takiou, directeur de publication du journal Le 22 Septembre, était condamné à un an de prison dont six mois avec sursis.

Choguel Kokalla Maïga, figure civile du M5-RFP puis Premier ministre de la transition pendant plus de trois ans, est limogé en novembre 2024 après avoir dénoncé l'absence de visibilité sur le calendrier. Placé sous mandat de dépôt le 19 août 2025 par la chambre d'instruction de la Cour suprême pour atteinte aux biens publics, faux et usage de faux, il attend toujours son procès.

Moussa Mara, ancien Premier ministre, est incarcéré le 1er août 2025 pour avoir publié un message de soutien à des détenus qu'il présentait comme des prisonniers d'opinion. Condamné le 27 octobre 2025 à deux ans dont un ferme, peine confirmée en appel le 9 février 2026, il a quitté la prison le 1er août 2026, après avoir purgé l'intégralité de la partie ferme. Un an de prison pour un message.

Au Burkina Faso, la même loi s'applique aux siens. Le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, qui avait lui-même pris le pouvoir par les armes en janvier 2022 avant d'en être chassé en septembre de la même année, est interpellé à Lomé le 16 janvier 2026 en exécution d'un mandat

d'arrêt international. La chambre d'instruction de la cour d'appel de Lomé rend le jour même un avis favorable à son extradition, et il est remis aux autorités burkinabè le 17. Vingt-quatre heures d'un bout à l'autre. Deux mois plus tard, RFI rapportait qu'il était maintenu au secret dans une annexe de l'Agence nationale de renseignement, que sa famille demeurait sans nouvelles et qu'aucun avocat ne lui avait été reconnu.

Et la roue continue de tourner. Le commandant Oumarou Yabré, directeur général de l'Agence nationale de renseignement depuis octobre 2022 puis président du Conseil national de sécurité d'État, présenté pendant trois ans comme le numéro deux du régime, n'est plus apparu en public depuis la fin du mois de mai 2026. Des responsables sécuritaires cités par la presse internationale rapportent qu'il a cessé de se rendre à son bureau et que son dispositif de protection a été réduit. Il a été démis de ses fonctions en juillet. Sur sa situation, aucune information officielle n'a été donnée. L'homme qui organisait la surveillance des autres est devenu un homme dont on ne sait rien.

On emprisonne l'ancien ministre : ils applaudissent.

On arrête l'opposant : ils applaudissent.

On poursuit le journaliste : ils applaudissent.

On enlève l'activiste : ils expliquent qu'il l'a cherché.

On réquisitionne le magistrat : ils invoquent la patrie.

Puis on vient les chercher, et il ne reste plus personne pour applaudir.

Entre l'allié d'hier et l'ennemi de demain, il n'existe parfois qu'une question posée trop fort.

## DE LA CONTRADICTION POLITIQUE À LA QUALIFICATION PÉNALE

Pour que la force devienne système, il faut que la critique devienne une infraction. C'est le point de bascule, et il est franchi partout.

Au Niger, Moussa Tchangari, secrétaire général d'Alternative Espaces Citoyens et l'une des figures les plus respectées de la société civile ouest-africaine, a été enlevé à son domicile de Niamey le 3 décembre 2024 par des hommes armés non identifiés, en présence de sa femme et de ses enfants. Ses avocats ne le retrouveront que deux jours plus tard. Il est inculpé le 3 janvier 2025 d'apologie du terrorisme, d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, d'atteinte à la sûreté de l'État, d'atteinte à la défense nationale et de complot contre l'autorité de l'État en intelligence avec des puissances ennemies. Le 23 mars 2026, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a adopté son avis n° 4/2026 : détention arbitraire au titre de quatre catégories distinctes, libération immédiate. Il est toujours détenu à la prison civile de Filingué.

Au Mali, la contradiction se juge devant le pôle national de lutte contre la cybercriminalité : atteinte au crédit de l'État, opposition à l'autorité légitime, injures et menaces par système d'information. Au Burkina Faso, elle se juge devant le tribunal militaire : complot et association de malfaiteurs. Au Niger, elle se juge devant le pôle antiterroriste.

Dans des États confrontés à une menace djihadiste réelle et meurtrière, les infractions terroristes sont indispensables. Mais plus une incrimination est grave, plus son usage doit être rigoureux. Car si les catégories de terroriste, de complice, de traître, d'agent de l'étranger ou d'ennemi de la Nation deviennent assez extensibles pour englober le militant, le journaliste, l'opposant, le défenseur des droits humains ou l'avocat, le droit pénal cesse de protéger la société contre la violence : il protège le pouvoir contre la contradiction.

## CE QUE JE DOIS DIRE DE L'AFFAIRE RAS BATH

J'en viens à un dossier que je connais de l'intérieur, et sur lequel je parlerai donc sans détour.

Mohamed Youssouf Bathily, dit Ras Bath, chroniqueur de Carte sur table, comparaît depuis le 10 août 2026 devant la chambre criminelle

de la cour d'appel de Bamako, aux côtés de Rokia Doumbia, dite « Rose vie chère ». Les chefs retenus sont l'association de malfaiteurs, l'atteinte au crédit de l'État, de ses institutions et de ses gouvernants par le biais des technologies de l'information, et des infractions à caractère racial, régionaliste ou religieux. L'audience s'est ouverte par le visionnage de l'émission au cours de laquelle il avait reçu Rokia Doumbia pour dénoncer la cherté des produits de première nécessité. Ils sont l'un et l'autre en prison depuis le 13 mars 2023. Le 11 août 2026, le parquet a requis contre lui dix ans d'emprisonnement ferme, et contre elle dix ans dont cinq avec sursis, outre une amende de 240 000 francs CFA. Le délibéré est fixé au 17 août.

Trois années de détention avant l'ouverture des débats. Dix ans requis pour une émission sur le prix des vivres.

Il faut ici rappeler ce que l'on oublie. Cet homme n'a pas été poursuivi pour la première fois par un régime militaire. Il l'a d'abord été sous un régime civil, à une époque où j'exerçais les fonctions de garde des Sceaux.

En août 2016, sous la présidence d'Ibrahim Boubacar Keïta, l'action publique a été mise en mouvement contre lui. J'en ai assumé publiquement la responsabilité devant les Maliens, et je l'assume encore.

On demandera quels étaient ces propos. Les voici.

Le 19 juillet 2016, l'attaque de Nampala avait coûté la vie à dix-sept de nos soldats. Sur les ondes, Ras Bath a dit que le chef d'état-major général des armées recrutait des jeunes gens, les formait à peine six mois, puis les jetait sur les théâtres d'opérations où ils n'étaient que de la chair à canon. Il l'a traité de criminel et d'assassin.

Ces mots ont été prononcés. Ils visaient nommément un chef militaire, en pleine guerre, quelques jours après un massacre, et ils étaient d'une extrême violence. Aucun État n'y serait resté indifférent. Ras Bath fut interpellé le 15 août 2016, avant une émission qui devait y revenir en détail. La qualification retenue fut l'incitation à la désobéissance des troupes.

Étaient-elles fondées ? Ce n'était pas au ministre d'en décider, et ce n'est pas davantage à l'avocat que je suis redevenu. Le mérite d'une accusation ne se tranche ni dans un cabinet ministériel, ni dans la rue, ni sur les ondes. Il se tranche devant un juge, au vu des pièces.

Or les pièces étaient là. Le dossier n'était pas vide : les enregistrements sonores de l'émission y figuraient, avec leurs transcriptions. Rien ne manquait de ce qui avait été dit. Le tribunal de la commune IV avait d'ailleurs condamné, le 26 juillet 2017, à douze mois fermes.

Le 27 novembre 2017, la cour d'appel de Bamako a mis fin aux poursuites.

Je n'ai pas lu cet arrêt comme le triomphe d'une justice indépendante. Je l'ai lu pour ce qu'il était : le recul d'un État. La rue avait grondé, le pouvoir cherchait l'apaisement, et le chemin judiciaire lui a offert l'issue qu'il attendait. Ce n'est pas le droit qui a parlé ce jour-là, mais la peur du désordre.

J'ai démissionné le jour même. J'ai écrit au président de la République que je prenais acte de l'arrêt et que j'en prenais toute la mesure ; que je notais l'attente du régime de passer par un tel chemin vers l'apaisement ; qu'il m'était devenu impossible de conduire des actions efficaces pour préserver les libertés, poursuivre leurs violations et défendre les deniers dissipés ; et que je reprenais ma liberté.

Que l'on ne s'y trompe pas cependant : cette affaire ne fut que la goutte d'eau. Ce à quoi je protestais, c'était l'attitude d'un État, alors incarné par le président Ibrahim Boubacar Keïta. D'autres différends l'avaient précédée, et ils portaient tous sur la même chose : la lutte contre la corruption et les moyens réellement donnés à l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, la procédure ouverte contre le capitaine Amadou Haya Sanogo, et plusieurs dossiers où l'action publique se heurtait à des convenances. Chaque fois, la même question revenait : jusqu'où l'État accepte-t-il que la justice aille lorsqu'elle le dérange ?

Voilà ce qu'il faut retenir de cet épisode. Sous un régime civil, l'État a reculé pour acheter le calme, et l'appareil judiciaire lui a servi de porte de sortie politique. C'était déjà une instrumentalisation. Simplement, elle jouait dans l'autre sens : elle libérait au lieu d'enfermer.

La leçon tient en une phrase.

Une justice qui libère par calcul politique prépare celle qui enfermera pour la même raison.

Une justice que le pouvoir peut infléchir dans un sens le fera un jour dans l'autre. Celle qui relaxe aujourd'hui pour éteindre la rue condamnera demain pour la faire taire. Ce qui compte n'est pas la décision, mais le fait qu'elle dépende d'un calcul.

Mais que l'on regarde aussi ce qui restait debout en 2017, et que l'on cherche l'équivalent aujourd'hui.

Ras Bath comparaissait libre, sous contrôle judiciaire, par citation directe. Il a exercé un recours et il l'a exercé utilement. Les débats furent publics. Et lorsqu'un ministre a estimé ne plus pouvoir conduire sa mission, il a pu écrire pourquoi, signer, partir et le dire au pays. Cette porte-là existait.

En 2023, Ras Bath a été arrêté le 13 mars et il a attendu près de trois ans et cinq mois avant qu'un juge n'ouvre son procès. Aujourd'hui, personne ne démissionne. Le magistrat qui déplaît est réquisitionné. L'avocat qui défend est enlevé. Et le ministre qui poserait sa lettre sur la table sait ce qu'il en coûterait.

C'est là l'écart. Il ne sépare pas des hommes meilleurs d'hommes qui le seraient moins. Il sépare un système où l'on pouvait encore contester, se retirer et s'expliquer, d'un système où il n'existe plus aucune de ces trois issues.

Et je veux le dire sans ambiguïté, quoi que j'aie pu penser de cet homme et de ses excès : cette énième arrestation est de trop, et le sort qui lui est réservé est indigne. Près de trois ans et cinq mois de détention avant l'ouverture d'un procès, pour une émission de radio. Aucune sûreté nationale ne s'en trouve mieux protégée. Il n'y a là qu'un homme que l'on use, et une parole que l'on veut éteindre.

## LA PEINE COMME MONNAIE D'ÉCHANGE

Il faut alors regarder ce qui advient de ces peines si lourdement requises. Car une justice instrumentalisée se reconnaît à un signe infaillible : la condamnation ne clôt rien. Elle ouvre une négociation.

Yann Christian Bernard Vézilier, deuxième secrétaire de l'ambassade de France à Bamako, présenté par les autorités maliennes comme un agent de la Direction générale de la sécurité extérieure, a été arrêté en août 2025 avec plusieurs officiers maliens. Après dix mois de détention, il a été condamné en juin 2026 à vingt ans de réclusion criminelle pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Le 13 août 2026, le décret n° 0503/PT-RM lui accordait la grâce présidentielle, assortie de son éloignement immédiat du territoire. Le communiqué gouvernemental précise que la mesure ne remet pas en cause des faits établis au terme d'un jugement contradictoire, où tous les droits de la défense auraient été respectés, et remercie un « pays frère » dont les bons offices se sont exercés avec discrétion. Vingt ans de réclusion criminelle effacés en deux mois par la signature d'un homme.

Nous connaissons déjà cette séquence. Quarante-six soldats ivoiriens arrêtés à l'aéroport de Bamako le 10 juillet 2022, présentés comme des mercenaires, poursuivis pour tentative d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, condamnés à vingt ans de réclusion criminelle le 30 décembre 2022 au terme de deux jours d'audience, graciés le 6 janvier 2023 et rapatriés le lendemain. Sept jours entre la réclusion criminelle et l'avion du retour. Je disais alors qu'il était temps que la diplomatie prenne la place que la justice n'aurait jamais dû occuper. Je le dis encore.

Que faut-il en conclure ? Ou bien les faits étaient constitués, et l'on ne comprend pas qu'ils s'effacent au rythme des visites officielles. Ou bien ils ne l'étaient pas, et la juridiction aura prêté sa robe à une opération étrangère à sa mission. Dans les deux cas, la juridiction perd. Elle n'a pas jugé : elle a fixé un prix.

Et l'on mesure alors l'inégalité qui s'installe. Le ressortissant étranger dispose d'un État qui négocie, d'une chancellerie qui proteste, d'un pays frère qui intercède. Le citoyen malien n'a personne. Ras Bath attend un délibéré après trois années de détention. Les officiers maliens arrêtés dans le dossier même de Yann Vézilier attendent toujours un procès public, un an après leur interpellation. Le Français est reparti ; ils sont restés.

Une justice qui n'est plus indépendante ne protège plus le faible contre le fort. Elle enregistre le rapport de force. Le sort du justiciable ne dépend plus de ce qu'il a fait, mais de ce qu'il vaut.

## QUAND IL N'Y A MÊME PLUS DE PROCÉDURE

Il arrive que la justice ne condamne même plus. Elle est simplement contournée.

À Bamako, dans la nuit du 2 au 3 mai 2026, des hommes armés et cagoulés, circulant à bord de véhicules non immatriculés, ont enlevé à son domicile Maître Mountaga Tall, avocat à la Cour, président du CNID, figure majeure de la démocratisation malienne des années 1990, ancien ministre. Il avait contesté devant les juridictions maliennes la dissolution des partis politiques et assurait la défense de plusieurs personnes poursuivies pour tentative de déstabilisation. Sa famille a rendu public un communiqué dès le 3 mai ; aucune autorité judiciaire ou administrative n'a confirmé une détention ni précisé le moindre motif. Le 4 mai, Amnesty International demandait aux autorités de faire la lumière sur son sort et son lieu de détention, relevant que l'enlèvement d'une personne par des agents de l'État ou avec leur acquiescement constitue une disparition forcée. Cent trois jours se sont écoulés.

À Conakry, le 9 juillet 2024 vers vingt-deux heures,

Oumar Sylla, dit Foniké Menguè, coordinateur national du

FNDC, et Mamadou Billo Bah, coordinateur de Tournons La Page Guinée, ont été enlevés au domicile du premier par des hommes armés que de nombreux témoins ont identifiés comme appartenant aux forces de défense et de sécurité. Un troisième militant, emmené avec eux puis relâché le lendemain, a raconté leur transfert. Le 17 juillet 2024, le procureur général près la cour d'appel de Conakry affirmait qu'aucun organe d'enquête ne les avait interpellés et qu'aucun établissement pénitentiaire du pays ne les détenait. Deux ans plus tard, leurs familles n'ont obtenu ni preuve de vie, ni lieu de détention, ni conclusion d'enquête.

Ces disparitions ne sont pas des accidents isolés. Le 19 février 2025, Abdoul Sacko, coordinateur national du Forum des forces sociales de Guinée, était enlevé à son domicile puis retrouvé le jour même, selon ses avocats torturé et abandonné en brousse à Forécariah. Dans la nuit du 20 au 21 juin 2025, l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Guinée, Maître Mohamed Traoré, était enlevé chez lui par des hommes armés et cagoulés, puis retrouvé blessé quelques heures plus tard à Bangouyah. Le journaliste Habib Marouane Camara, directeur du média en ligne Le Révélateur 224, a été enlevé par des hommes en uniforme le 3 décembre 2024 ; on ignore toujours où il se trouve.

Avant le juge, l'enlèvement.

Avant le dossier, la cagoule.

Avant l'audience, la disparition.

Avant le contradictoire, le silence.

Or le silence judiciaire face à l'arbitraire est aussi destructeur que la décision judiciaire qui le couvre. Un juge n'est pas indépendant seulement lorsqu'il refuse de condamner un innocent. Il l'est aussi lorsqu'il exige que toute personne arrêtée soit présentée à la justice, que tout lieu de détention soit connu, que l'avocat accède à son client, et que la police, le renseignement et l'armée rendent compte de leurs actes.

## LA ROBE, LA TOGE ET LA BAÏONNETTE

Reste la question qui commande toutes les autres : que fait-on de ceux dont le métier est précisément de dire non ?

Le Burkina Faso a apporté la réponse la plus brutale. Entre le 9 et

le 12 août 2024, les forces de sécurité ont notifié par téléphone à au moins sept magistrats, dont quatre procureurs, deux procureurs adjoints et un juge d'instruction, leur réquisition pour participer aux opérations militaires de Kaya, du 14 août au 13 novembre. Le 13 août, un tribunal de Bobo-Dioulasso jugeait deux de ces ordres manifestement illégaux et enjoignait au gouvernement de ne pas les exécuter. Le 14 août, six magistrats se présentaient néanmoins à une base militaire de Ouagadougou. Selon deux sources judiciaires citées par Human Rights Watch, ils sont portés disparus depuis. L'intersyndicale des magistrats a déclaré le 15 août que les sept traitaient des affaires impliquant des personnes se réclamant du pouvoir, et qualifié ces réquisitions d'actes d'humiliation et d'intimidation.

Si le juge qui déplaît peut être envoyé au front, quel message reçoit celui qui reste dans son tribunal ?

Il n'est même plus nécessaire de lui téléphoner. La peur devient l'instruction. C'est la forme la plus aboutie de domestication judiciaire : non plus dicter au juge sa décision, mais créer autour de lui un environnement où il comprend parfaitement le prix éventuel de son indépendance.

La robe a appris à regarder la baïonnette avant de regarder le Code.

Et puis il y a le cas de mon confrère et ami Maître Guy Hervé Kam, dont le sort devrait faire honte à toute l'Afrique judiciaire.

Ancien magistrat devenu avocat au barreau du Burkina Faso, il a été le conseil de la famille de Thomas Sankara. Il a cofondé en 2013 le Balai citoyen, ce mouvement de balayeurs de la République dont le pays entier connaît l'emblème, et il préside le mouvement Servir et non se servir. Il faisait partie du collectif d'avocats qui avait obtenu l'invalidation de plusieurs réquisitions militaires.

Dans la nuit du 24 au 25 janvier 2024, il est interpellé à l'aéroport de Ouagadougou par des hommes en civil et conduit à la Sûreté de l'État, sans que son bâtonnier soit avisé. Le 30 janvier, le conseil de l'Ordre du barreau de Paris vote une délibération de soutien à l'unanimité. Le 15 février, les avocats burkinabè cessent le travail sur toute l'étendue du territoire. Le 7 mars 2024, le juge des référés ordonne sa libération immédiate ; la cour administrative d'appel de Ouagadougou confirme le 23 avril. Il reste détenu. Ses conseils compteront cent vingt-six jours de séquestration sans accès à leur client.

Libéré le 29 mai, il est repris le soir même devant son domicile, mis en examen le lendemain pour complot et association de malfaiteurs, écroué. Le 8 juillet 2024, la chambre de contrôle du tribunal militaire infirme l'ordonnance de placement en détention ; il n'est libéré que le 10. Le 12 juillet, le procureur militaire engage une nouvelle procédure sur les mêmes faits. Le 1er août, il est entendu, gardé à vue, présenté à un autre juge d'instruction du même tribunal et conduit à la Maison d'arrêt et de correction des armées. Le 4 avril 2025, la chambre de contrôle annule une nouvelle fois sa mise en examen. Il reste détenu. Le 1er août 2025, une ordonnance prolonge sa détention.

En janvier 2025, une quinzaine d'avocats de cinq pays dénonçaient publiquement une détention arbitraire. J'ai pris part, le 5 février 2025, au webinaire organisé par ses soutiens. Nous y disions que son arrestation était une forfaiture. Dix-huit mois ont passé.

Deux ans et demi de détention. Quatre décisions de justice favorables. Aucune exécutée.

La Guinée n'est pas en reste, avec l'ancien bâtonnier Mohamed Traoré. Et à Bamako, c'est un avocat en exercice qui a disparu.

Quand on enlève un avocat, ce n'est pas un homme que l'on fait taire : c'est la défense.

Que la magistrature ait ses fautes, nul ne le contestera, et l'avocat que je suis sait mieux que quiconque ce que la corruption d'un juge coûte au justiciable. Le procès ouvert le 16 janvier 2026 devant le tribunal de grande instance de Koupéla, où comparaissaient dix magistrats, treize douaniers et un avocat, a abouti le 24 février à sept condamnations et trois relaxes, dont celles

de l'avocat et d'un ancien procureur général. Mais il faut avoir le courage de dire les deux choses à la fois. La lutte contre la corruption judiciaire est légitime et nécessaire. Elle perd toute légitimité lorsque les prévenus dénoncent à la barre des enlèvements, des séquestrations et des actes de torture au moment de leur interpellation. On ne moralise pas la justice par des méthodes qui la déshonorent.

## FABRIQUER LE DROIT DONT ON A BESOIN

Il reste une dernière étape : quand le droit existant gêne, on le change.

Au Niger, la Cour d'État, juridiction créée par le régime militaire en novembre 2023, a levé en juin 2024 l'immunité du président Mohamed Bazoum, ouvrant la voie à des poursuites pour haute trahison. Le procès n'a jamais eu lieu ; la détention, elle, dure depuis le 26 juillet 2023. Mieux encore : alors que les conseils de Moussa Tchangari avaient saisi le 19 juin 2026 la chambre de contrôle spécialisée de la cour d'appel de Niamey en invoquant l'expiration de tout titre de détention au regard du nouveau code de procédure pénale, une ordonnance du 26 juin 2026 est venue modifier rétroactivement l'article 615 de ce même code, portant la durée maximale de la détention provisoire en matière criminelle de douze mois renouvelables une fois à quatre ans renouvelables une fois. Sept jours après la saisine.

Au Mali, le décret du 13 mai 2025 a dissous l'ensemble des partis politiques et organisations à caractère politique, soit près de trois cents formations, le même jour que la promulgation de la loi abrogeant la charte de 2005. La même séquence a doté le chef de l'État d'un mandat de cinq ans renouvelable, sans élection. Le 22 mai 2025, un groupe d'experts indépendants des Nations unies demandait l'abrogation immédiate de ces textes.

En Guinée, la nouvelle Constitution approuvée par référendum en septembre 2025 a levé l'interdiction faite aux membres de la junte de se porter candidats. Le 28 décembre 2025, le général Mamadi Doumbouya était élu dès le premier tour avec 86,72 % des suffrages, pour un mandat de sept ans. Le 17 janvier 2026, au stade LansanaConté, il prêtait serment de respecter et de faire respecter scrupuleusement la Constitution, les lois et les décisions de justice. Ce serment mérite d'être pris au mot. Il commence par un nom : Foniké Menguè. Il en compte un second : Billo Bah.

Celui qui détient simultanément les armes, l'administration, la police, le renseignement et, directement ou indirectement, l'appareil normatif ne gouverne plus sous le contrôle du droit. Il fabrique le droit nécessaire à son gouvernement.

## LES DÉCISIONS QUI NE S'EXÉCUTENT PAS

Il y a pourtant, partout, des juges qui ont dit non.

La Cour de justice de la CEDEAO a ordonné en décembre 2023 la libération de Mohamed Bazoum. Il est toujours détenu.

Le tribunal administratif puis la cour administrative d'appel de Ouagadougou ont ordonné la libération de Guy Hervé Kam. Il est toujours détenu. La chambre de contrôle du tribunal militaire a censuré deux fois sa mise en examen. Il est toujours détenu.

Un tribunal de Bobo-Dioulasso a déclaré illégales les réquisitions de deux magistrats. Ils se sont présentés à la caserne.

Le Groupe de travail des Nations unies a qualifié d'arbitraire la détention de Moussa Tchangari. Il est toujours détenu.

Une décision de justice inexécutée n'est pas une justice faible, c'est une justice abolie. Le jour où le pouvoir choisit les décisions qu'il exécute, il n'y a plus de juge : il y a un service.

Et pourtant ces décisions existent. Elles ont été rendues, signées, motivées. Elles sont la preuve qu'il demeure, dans nos palais de justice, des femmes et des hommes qui font leur métier. C'est à eux que cette tribune s'adresse d'abord.

## LE PATRIOTISME NE BLANCHIT PAS L'ARBITRAIRE

Tout cela est aujourd'hui enveloppé dans un discours puissant : celui de la souveraineté.

Mais la souveraineté nationale ne signifie pas la souveraineté du gouvernement sur les citoyens. Elle signifie exactement l'inverse : la souveraineté appartient au peuple.

Un régime n'est pas patriotique parce qu'il prononce davantage le mot « patrie ».

Une armée n'est pas républicaine parce qu'elle arbore le drapeau.

Une justice n'est pas indépendante parce qu'un texte affirme qu'elle l'est.

Et une dictature ne devient pas démocratique parce qu'elle rassemble des foules.

Le patriotisme authentique consiste aussi à protéger le citoyen contre son propre État. Car l'État de droit n'a jamais été conçu pour protéger le pouvoir contre les citoyens : il a été inventé pour protéger les citoyens contre la tentation permanente du pouvoir de devenir sans limites.

Défendre cette exigence ne revient ni à nier les échecs des régimes civils africains, ni à excuser la corruption, l'impunité, l'insécurité ou les manipulations constitutionnelles. J'ai servi l'un de ces régimes et je viens d'en rappeler les insuffisances sur un dossier qui fut le mien. Nos démocraties ont souvent trahi leurs propres promesses. Mais l'échec d'un médecin ne transforme pas le fusil en médicament. La mauvaise démocratie se réforme par davantage de droit, de responsabilité et de participation citoyenne ; elle ne se guérit pas par sa suppression.

Car le gouvernement militaire porte une contradiction originelle : l'institution chargée par vocation de défendre l'État devient celle qui décide qui doit le gouverner. Le détenteur de la force devient l'arbitre de la légitimité.

## LE JOUR OÙ LES MAGISTRATS DEVRONT RÉPONDRE

Il faut enfin parler aux juges.

Les militaires passeront. Tous passent. Les capitaines deviennent colonels. Les colonels deviennent présidents. Les présidents deviennent anciens présidents. Les transitions que l'on disait indispensables finissent dans les livres d'histoire, et parfois, comme le montre le sort de Paul-Henri Damiba, dans les cellules de leurs successeurs.

Mais les décisions judiciaires demeurent.

Les mandats de dépôt demeurent.

Les réquisitoires demeurent.

Les condamnations demeurent.

Les signatures demeurent. Et les dossiers demeurent.

Le magistrat qui exerce sous un régime d'exception ne peut pas considérer que l'exception politique suspend son serment. Au contraire.

C'est lorsque le pouvoir est le plus fort que le juge doit être le plus indépendant. C'est lorsque l'opinion réclame une tête que le juge doit réclamer une preuve. C'est lorsque l'armée désigne un ennemi que le juge doit chercher un justiciable. C'est lorsque la foule crie « traître » que le juge doit demander : quelle infraction, quel texte, quels faits, quelles preuves ?

Autrement, il ne juge plus. Il authentifie.

## LE SUPPLICE DE LA BAÏONNETTE

Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée, et partout ailleurs où la force prétend se substituer durablement à la souveraineté populaire : le même avertissement doit être entendu.

On peut applaudir la baïonnette.

On peut lui écrire des chansons.

On peut l'envelopper dans le drapeau.

On peut fabriquer autour d'elle une mystique révolutionnaire.

On peut qualifier toute critique d'antipatriotique.

On peut demander à des procureurs de poursuivre et à des juges de condamner.

On peut même finir par croire que la peur est devenue le consente-

ment.

Mais il demeure une impossibilité physique autant que politique :

On ne s'assoit pas durablement sur une baïonnette.

Chez nous, on dit qu'il ne faut pas baisser la tête devant celui que l'on surprend en train de se soulager dans les buissons et qui, se relevant brusquement, exige que vous alliez vous laver. C'est à lui d'aller se laver. Le putschiste est celui-là. Et celui qui l'applaudit lui ressemble : il exige du témoin qu'il porte la honte qui devrait être la sienne.

Ceux qui pensent pouvoir le faire découvrent tôt ou tard le supplice qu'ils avaient d'abord réservé aux autres. Ben le Cerveau l'a découvert après trois années de détention. Ras Bath l'a découvert dans un box, à écouter réclamer dix ans contre lui pour avoir parlé du prix des vivres, pendant qu'ailleurs vingt ans de réclusion criminelle s'effaçaient d'un trait de plume. Choguel Maïga l'a découvert en attendant un procès qui ne vient pas. Paul-Henri Damiba l'a découvert dans une annexe des services de renseignement de Ouagadougou.

C'est alors que le juge devient essentiel. Il ne lui reste que deux possibilités : être le rempart entre la baïonnette et le citoyen, ou devenir la main juridique qui pousse le citoyen sur sa pointe.

Dans le premier cas, il sauve la Justice et, avec elle, quelque chose de la République.

Dans le second, le militaire et le juge entrent ensemble dans cette relation dont nul ne sort indemne, au terme de laquelle il n'existe plus ni armée républicaine ni justice indépendante, mais seulement un pouvoir qui se juge lui-même, et qui, le jour venu, ne trouvera plus personne pour le juger.

***MAMADOU ISMAILA KONATÉ — BARREAUX DU MALI ET DE PARIS PARIS · 11 AOÛT 2026***



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

CANAM

REPUBLIQUE DU MALI

certifiée ISO9001 v.2015

# RAMU

## Régime d'Assurance Maladie Universelle





## La SANTE accessible à CHAQUE Malien

# MUPROTEC : Des sapeurs-pompiers accèdent à la propriété à missala



La Mutuelle Sociale de la Protection Civile (MUPROTEC) poursuit son programme d'accès au logement en faveur des personnels de la Protection civile. Des logements économiques ont officiellement été remis à leurs bénéficiaires, jeudi 27 août 2026 à Missala, tandis que la première pierre d'un nouveau programme de 53 logements a été posée.

La cérémonie officielle de remise des clés était présidée par le Secrétaire général du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Oumar Sogoba, représentant le ministre, le Général de Division Daoud Aly Mohammedine.

Après les mots de bienvenue du représentant du Chef de village de Missala et du responsable chargé d'expédier les affaires courantes de la mairie de Kalaban Coro, le président de la MUPROTEC est revenu sur la dimension sociale de cette initiative.

Placée sous la devise « Un pompier, un toit », celle-ci vise à faciliter l'accès des agents de la Protection civile à un logement décent et à améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles.

Le président de la Mutuelle a invité les nouveaux propriétaires à entretenir les logements qui leur sont confiés. Il les a également exhortés à faire de la nouvelle cité un cadre fondé sur le civisme, la solidarité, la convivialité et le bon voisinage.

Moment symbolique de la cérémonie, deux bénéficiaires ont reçu officiellement les clés de leurs logements. La remise a été suivie de la coupure du ruban et d'une visite des nouvelles habitations par les responsables et les invités.

Mais la MUPROTEC ne compte pas s'arrêter à cette première réalisation. La cérémonie de Missala a également donné le coup d'envoi d'une nouvelle phase du programme.

Oumar Sogoba a ainsi procédé à la pose de la première pierre de 53 nouveaux logements économiques destinés aux personnels de la Protection civile.

À travers cette initiative, la MUPROTEC entend inscrire durablement la question du logement parmi les instruments d'amélioration des conditions sociales des sapeurs-pompiers, appelés quotidiennement à intervenir au service et au secours des populations.

***Fatou Sissoko***

# COMMUNIQUÉ

## DE LA BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITÉ-SA

**Objet : Renforcement de la Continuité d'Activité - Tests de Robustesse de l'exercice 2025**

Dans le cadre de son engagement continu pour assurer la sécurité de ses opérations et marquer notre résilience et conformément aux exigences réglementaires notamment les dispositions de la circulaire numéro 04-2017/CB/C relative à la gestion des risques, la Banque Malienne de Solidarité, société anonyme avec conseil d'administration, au capital social de 68 055 020 000 Fcfa, a mené sur son site de repli délocalisé avec succès ses tests annuels de robustesse sur son Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour l'année 2025. Ces exercices, cruciaux pour la stabilité financière, visent à garantir la fiabilité des services essentiels et la protection des actifs de nos clients face à toute perturbation majeure.

## Objectifs des tests :

Validation des scénarios : Maintien des fonctions vitales (Paiements (virements, transferts, MAD, activités monétiques, ouvertures de comptes, mise en place de crédit, etc.) et Évaluation de la performance face à des risques opérationnels critiques (incidents cyber, pannes d'infrastructures majeures, etc.).
Ces tests confirment notre capacité à protéger les intérêts de nos clients et visent à renforcer la stabilité financière de la Banque.

### 1 Description des Tests :

Nos tests incluent des analyses d'impact approfondies et simulent divers scénarios de crise (cyberattaques, pannes majeures, catastrophes naturelles).
Nous vérifions l'efficacité de nos procédures de reprise, la performance de nos infrastructures de secours (sites alternatifs, sauvegardes) et la réactivité de nos équipes.

### 3 Résultats et Améliorations :

Les tests ont confirmé la réactivité des équipes et la performance de nos infrastructures de secours. Les résultats des tests, documentés et analysés, permettent d'identifier des axes d'optimisation.
Des ajustements seront apportés au PCA pour renforcer nos dispositifs, assurant ainsi une adaptation constante à un environnement des risques en évolution continue.

### 2 Fonctions Critiques :

L'objectif est de maintenir un niveau de service minimal acceptable pour nos fonctions vitales (paiements, gestion des comptes, crédits) dans les délais définis.

### 4 Communication et Surveillance :

Tests menés sous l'égide de la Direction des Risques de la BMS-sa, les conclusions seront partagées avec la Direction Générale, le Conseil d'Administration et nos auditeurs internes.

Aussi, nous maintiendrons un dialogue permanent avec les autorités de supervision (BCEAO/ Commission Bancaire) sur l'évolution de notre dispositif.

### 5 Conclusion :

Ces exercices réguliers témoignent de notre engagement indéfectible et notre résilience à assurer la sécurité et la pérennité de nos opérations, renforçant la confiance de nos clients et de nos partenaires.

*La Banque Malienne de Solidarité SA*

# Sommet 2026 de l'ocs : xi jinping à bichkek pour renforcer la coopération régionale




Le sommet 2026 de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), organisé à Bichkek, au Kirghizistan, réunit plusieurs dirigeants autour des grands enjeux sécuritaires, économiques et géopolitiques. Le président chinois Xi Jinping participe à ce rendez-vous qui intervient à l'occasion du 25e anniversaire de l'organisation.

Placée sous la présidence du Kirghizistan, cette édition se tient autour du thème : « 25 ans d'OCS : Ensemble pour une paix, un développement et une prospérité durables ».

La participation de Xi Jinping traduit l'importance accordée par Pékin à cette organisation devenue, au fil des années, un cadre majeur de concertation entre plusieurs puissances et pays du continent eurasiatique.

À Bichkek, le président chinois doit échanger avec les autres dirigeants sur les moyens d'approfondir la coopération au sein de l'OCS, mais également sur plusieurs grandes questions internationales et régionales.

Créée il y a 25 ans, l'Organisation de coopération de Shanghai était initialement centrée sur les questions de sécurité régionale. Son champ d'intervention s'est progressivement élargi pour intégrer des domaines comme le développement économique, les infrastructures et la connectivité, la transformation numérique ainsi que les échanges culturels.

Cette évolution témoigne de l'ambition croissante de l'organisation dans un environnement international marqué par les rivalités entre puissances, les tensions géopolitiques et les incertitudes économiques.

Le sommet de Bichkek devrait ainsi permettre aux États membres de rechercher de nouveaux compromis sur la sécurité et le développement tout en renforçant les mécanismes de coopération existants.

Pour la Chine, l'OCS représente également une plateforme permettant de promouvoir davantage de coopération économique et de connectivité entre les pays de la région.

À l'heure où l'organisation célèbre son quart de siècle, les discussions de Bichkek constituent donc une occasion d'évaluer le chemin parcouru et surtout de définir ses nouvelles ambitions.

Dans un monde traversé par de multiples crises, l'OCS entend ainsi faire de la coopération régionale, du développement et de la stabilité les principaux axes de sa prochaine étape.

***Arouna Sidibé***



# Soudan du Sud : L'union africaine condamne l'attaque meurtrière contre une patrouille de l'ONU




Le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a fermement condamné l'attaque perpétrée le 25 août 2026 contre une patrouille de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS), dans l'État de Jonglei. Deux Casques bleus éthiopiens ont perdu la vie et sept autres personnes ont été blessées. L'UA réclame une enquête et la poursuite des responsables.

L'attaque, attribuée à des assaillants non identifiés, a visé une patrouille de la mission onusienne engagée dans des opérations destinées à contribuer à la protection des populations et à la stabilisation du Soudan du Sud.

Réagissant à cet incident meurtrier, Mahmoud Ali Youssouf a rendu hommage aux deux membres éthiopiens de la force de maintien de la paix tués dans l'exercice de leur mission. Il a également exprimé sa solidarité avec les sept personnes blessées au cours de l'attaque.

Le président de la Commission de l'UA a présenté ses condoléances au gouvernement et au peuple éthiopiens ainsi qu'aux familles, collègues et proches des victimes.

Face à la gravité de l'incident, Mahmoud Ali Youssouf demande aux autorités sud-soudanaises d'ouvrir rapidement une enquête afin d'identifier les responsables et de les traduire en justice.

Cette attaque intervient alors que la situation sécuritaire et politique au Soudan du Sud demeure fragile malgré les différents efforts engagés pour consolider le processus de paix.

L'Union africaine a profité de sa réaction pour réaffirmer sa volonté de continuer à accompagner les autorités et le peuple du Soudan du Sud dans la recherche d'une transition politique crédible et d'une paix durable.

La mort de ces deux Casques bleus rappelle une nouvelle fois les risques auxquels sont confrontés les personnels des missions internationales déployés sur le terrain.

Pour l'Union africaine, la lutte contre l'impunité et la protection des forces engagées dans le maintien de la paix demeurent indispensables à la stabilisation durable du Soudan du Sud.

***Arouna Sidibé***

# Égypte–Chine : La version arabe de « Citations Classiques par Xi Jinping » lancée au Caire




À l'occasion de la visite d'État du président chinois Xi Jinping en Égypte, la version arabe de l'émission « Citations Classiques par Xi Jinping », produite par China Media Group, a été officiellement lancée le 1er septembre au Caire. Une initiative qui accompagne le rapprochement entre la Chine et le monde arabe à travers la culture et les médias.

La capitale égyptienne a accueilli, le 1er septembre, la cérémonie de lancement de la version arabe de l'émission « Citations Classiques par Xi Jinping ». Produite par China Media Group (CMG), cette émission est désormais destinée au public arabophone à travers sa diffusion dans d'importants médias égyptiens.

Le lancement intervient dans un contexte diplomatique particulier, marqué par la visite d'État du président chinois Xi Jinping en Égypte. Au-delà de sa dimension médiatique, cette initiative apparaît ainsi comme un instrument de dialogue culturel entre la Chine, l'Égypte et, plus largement, le monde arabe.

« Citations Classiques par Xi Jinping » s'appuie sur des références issues de la culture classique chinoise régulièrement évoquées par le dirigeant chinois. À travers leur présentation et leur mise en perspective, le programme entend permettre au public international de mieux comprendre certains fondements historiques et culturels de la pensée chinoise contemporaine.

La réalisation d'une version en langue arabe traduit également la volonté de rendre ces contenus accessibles à un vaste public et de renforcer les échanges entre les civilisations chinoise et arabe. L'Égypte, compte tenu de son poids culturel et médiatique dans la région, constitue à cet égard une importante plateforme de diffusion.

Cette initiative illustre par ailleurs la place croissante occupée par la diplomatie culturelle et médiatique dans les relations internationales. En accompagnant la visite du président Xi Jinping au Caire, le lancement de l'émission ajoute ainsi une dimension culturelle aux échanges politiques et diplomatiques entre Pékin et Le Caire.

La diffusion du programme dans les principaux médias égyptiens devrait contribuer à accroître sa visibilité auprès du public arabophone et à approfondir la connaissance mutuelle entre les sociétés chinoise et arabe.

***Arouna Sidibé avec cgtn.com***

Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

# SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



**Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.**

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

## CONTACT

+223 74-44-27-44

@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149

**Premier essai gratuit**

# Argentine : Lionel Messi tire sa révérence après 21 ans en sélection




Une immense page de l'histoire du football argentin se referme. À 39 ans, Lionel Messi a annoncé, lundi 31 août 2026, sa retraite internationale après 21 années sous le maillot de l'Albiceleste. Le capitaine argentin quitte la sélection avec des statistiques exceptionnelles : 125 buts en 207 rencontres.

La décision intervient après la Coupe du monde 2026, au terme de laquelle l'Argentine s'est inclinée 1-0 après prolongation en finale face à l'Espagne. Quatre ans après avoir conduit son pays au titre mondial au Qatar, Messi aura donc disputé une dernière finale avant de quitter définitivement la scène internationale.

Dans un message publié sur Instagram, le numéro 10 a reconnu le caractère douloureux de cette décision, tout en estimant que le moment était venu de laisser la place à une nouvelle génération.

Son départ met un terme à une aventure commencée en 2005 et longtemps marquée par une succession de désillusions. Messi a notamment connu la défaite en finale de la Coupe du monde 2014 et plusieurs échecs en Copa América.

En 2016, profondément affecté par une nouvelle finale perdue, il avait déjà annoncé sa retraite internationale avant de revenir sur sa décision.

La suite allait transformer son histoire avec l'Albiceleste.

Messi remporte la Copa América en 2021, avant de décrocher le trophée qui manquait encore à son immense palmarès : la Coupe du monde 2022 au Qatar. Une nouvelle Copa América suivra en 2024.

En 21 ans, l'Argentin aura participé à six Coupes du monde et établi les records de sélections et de buts de son pays.

José Mourinho a notamment salué une carrière internationale « merveilleuse et inoubliable », estimant que les prochaines grandes compétitions ne seraient plus les mêmes sans lui.

Messi ne quitte toutefois pas encore les terrains. Sous contrat avec l'Inter Miami jusqu'en 2028, il poursuit sa carrière en club.

Pour l'Argentine commence désormais un immense défi : apprendre à vivre et à gagner sans Lionel Messi.

***Fatou Sissoko***

# HOROSCOPE

## Bélier (21 mars - 19 avril)

Votre besoin de vérité absolue peut vous coûter des conflits, attention aux gaffes, mesurez la portée de vos paroles. Vous avez besoin de mouvement. Chassez votre léthargie et consacrez-vous à un sport qui délie vos articulations.

Il est préférable de travailler seul, pour vous attaquer à vos défis personnels, vous vous surpasserez. Il serait positif de commencer à envisager les changements auxquels vous aspirez depuis longtemps. Renseignez-vous.

## Taureau (20 avril- 19 mai)

Vous faites des voyages ou vous recevez d'importantes communications pour votre avenir. C'est une bonne journée pour exposer une idée, signer un contrat ou avoir une conversation sur un thème important. Vos échanges et vos rencontres sont source d'évolution personnelle.

Vous maîtrisez vos émotions et acceptez les choses comme elles se présentent. Ainsi, vous êtes plus détendu et votre entourage s'en réjouit. La journée est donc parfaite pour miser sur les instants de partage et profiter en toute sérénité du moment présent !

## Gémeaux (20 mai - 21 juin )

Vous devrez attendre quelque chose qui vous tient à cœur. Rien n'est compromis pour autant, restez optimiste. Bien que vous soyez vous êtes plongé dans un tourbillon relationnel, vous tenez la forme avec éclat et dignité.

Ne montez pas sur de grands chevaux.. Que vous ne maîtrisez pas assez ! Prenez votre temps si vous devez négocier car êtes susceptible et un conflit durable peut naître d'un moment de mauvaise humeur.

## Cancer (21 juin - 21 juillet )

L'insouciance de votre attitude sera contagieuse, aujourd'hui. Vous aurez l'art et la manière de créer l'ambiance que vous affectionnez pour montrer le meilleur de vous-même. Balayez résolument votre timidité.

C'est avec un bon moral que vous prenez votre élan pour faire bouger les choses et vous immerger en profondeur dans ce qui doit être. Vous voulez du concret et du sérieux ? Vous avez tous les atouts pour y parvenir !

## Lion (22 juillet - 23 août )

Votre quotidien s'harmonise durablement, c'est le moment de persévérer sur votre lancée si vous démarrez des projets. Une rencontre imprévue ou un dialogue vous sortira de vos doutes intérieurs dans ce domaine.

Vous êtes dans les nuages.. C'est le moment de vous évader, évitez les personnes trop terre à terre mais ne perdez pas pour autant le sens des réalités. Il faut trouver le point d'équilibre entre vos fantasmes et vos possibilités.

## Vierge (23 août 23 septmbre)

C'est hors de votre cercle habituel que vous vivrez les meilleures satisfactions aujourd'hui. Profitez-en pour improviser un dîner dans un bon restaurant, sortir des sentiers battus. Le meilleur reste à venir.

Tout roule ! L'ambiance est détendue et la communication est de mise. Attendez-vous à partager des discussions enrichissantes avec vos collègues et vos amis. Vous sortez de votre réserve et votre sens du contact vous permet d'élargir votre cercle de connaissances.

## Balance (23 septmbre - 22 octobre )

Fuyez les aventures trop aléatoires et risquées. Ne vous laissez pas distraire, vous poursuivrez vos actions dans la bonne direction. La lassitude du quotidien vous pèse, c'est le moment de vous mettre au sport, une activité dans le silence serait idéale.

Le moment est venu de comprendre ce qui vous est essentiel et de vous libérer de vos frustrations, regrets et autres boulets. Pour se faire, rien de mieux que d'écouter votre petite voix intérieure et de communiquer en toute liberté.

## Scorpion (23 octobre - 22 novembre )

La clarté de vos idées fera des fans dans votre entourage, vous saurez défendre votre cause avec énergie. Vous aurez l'assurance intérieure pour faire face à vos obligations mais vous y gagneriez à lâcher prise.

Plus détendu, vous osez sortir de votre carapace et aller au-devant des autres pour partager vos idées. Votre manière de vous exprimer va vous permettre de gagner la confiance de ceux qui jusqu'alors doutaient de vous. Votre attitude vous permet de gagner des points !

## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Toutes les activités de groupe sont importantes en ce moment mais vous vous demandez parfois quel rôle vous jouez dans votre milieu social. Parlez-en avec vos proches, les échanges à ce sujet vous éclaireront et seront très enrichissants.

Les influx actuels ont à cœur de faire évoluer votre vie relationnelle de manière plus simple et plus détendue. Ceci va vous mettre d'extrême bonne humeur et vous permettre de vous donner l'élan nécessaire pour vous éloigner des pesanteurs et des obligations du quotidien.

## Capricorne (21 décembre -20 janvier )

Vous retrouvez confiance en vous en vous tournant davantage vers l'avenir, aujourd'hui. C'est ce que vous avez de mieux à faire pour vous donner les moyens de vivre vos idéaux le plus pleinement possible.

Profondément attaché à ceux que vous aimez, le moment est venu de les chouchouter encore plus en leur faisant partager votre bonne humeur et vos sentiments. En effet, le climat ambiant, vous permet de chasser vos inquiétudes, d'être plus à l'écoute, plus disponible et surtout plus communicatif.

## Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous êtes plus libre que d'habitude dans votre expression et votre façon d'être. Profitez-en pour faire le point avec votre entourage ! Les spectacles vous permettront de vous retrouver pleinement dans la détente dont vous avez besoin.

Vous rencontrez des difficultés avec vos proches car les émotions sont exacerbées. Un peu de bienveillance, de tolérance, de diplomatie et vous passerez une journée tout en douceur de vivre. Un mot de travers et c'est la scène assurée..

## Poisson (19 février - 21 mars)

Des opportunités sont à saisir tout de suite. Ayez confiance, elles peuvent vous apporter les plus grandes joies. Une sensation de décontraction et de bien-être intérieur vous permet de vous ressourcer. Le calme vous fait le plus grand bien !

Aujourd'hui, le sourire est au rendez-vous. Vous mettrez tout en œuvre pour égayer votre journée et celle des autres. Vous avez suffisamment de ressources et de bonnes idées pour organiser un joyeux programme. Alors, laissez libre cours à votre imagination !




L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS




Pour tout **renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...**

n'hésitez pas, contactez-nous au :

## 70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | amplkile@gmail.com | www.malikile.com